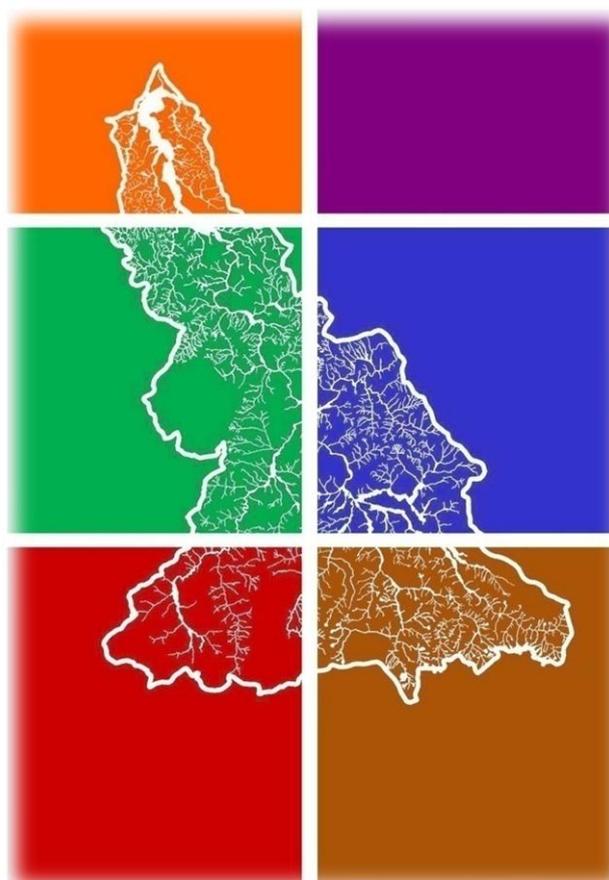


Document d'Objectifs

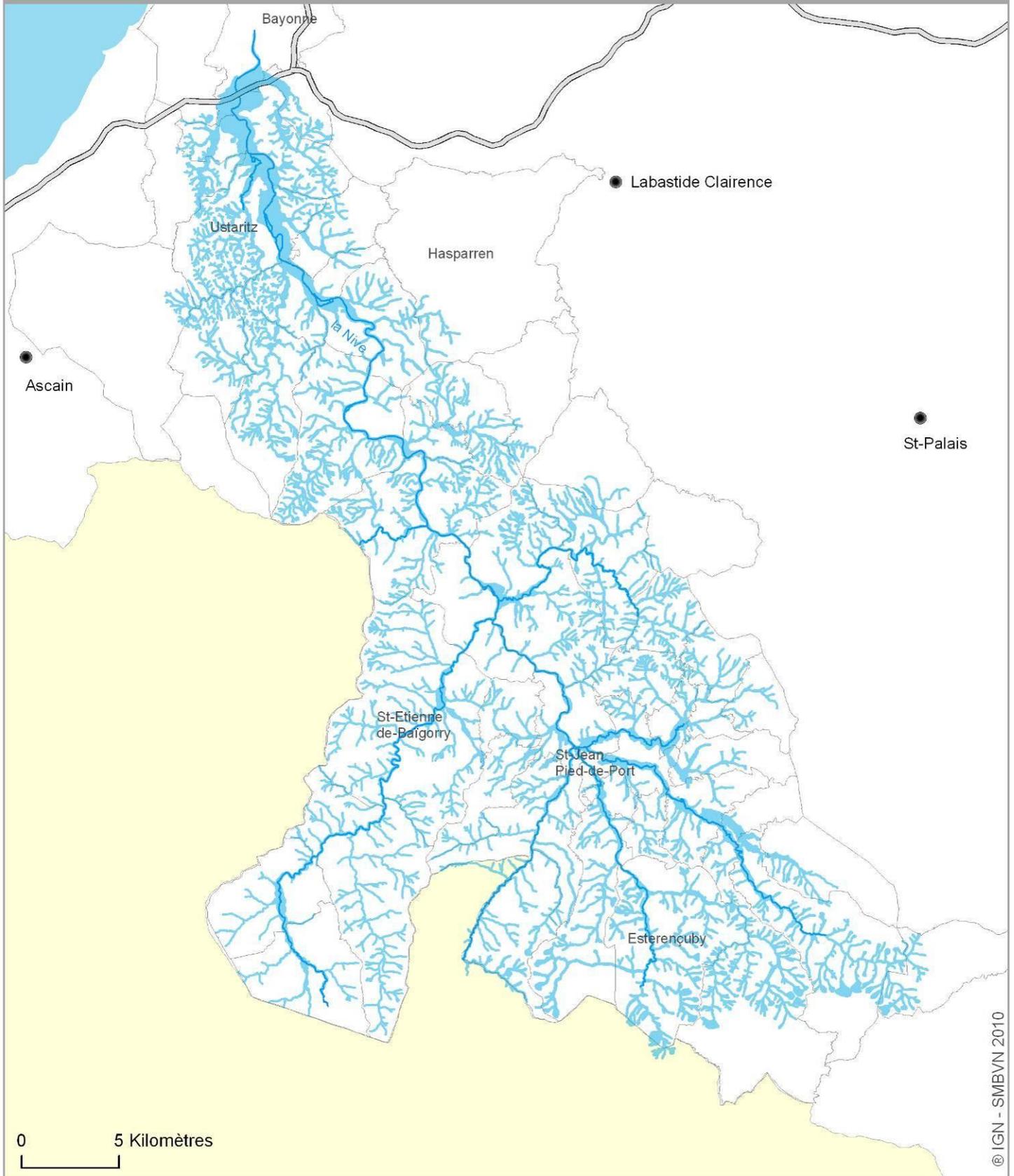
Site Natura 2000 « La Nive »

Enjeux, objectifs et mesures de gestion



Décembre 2012

Le site Natura 2000 "La Nive"



© IGN - SMBVN 2010

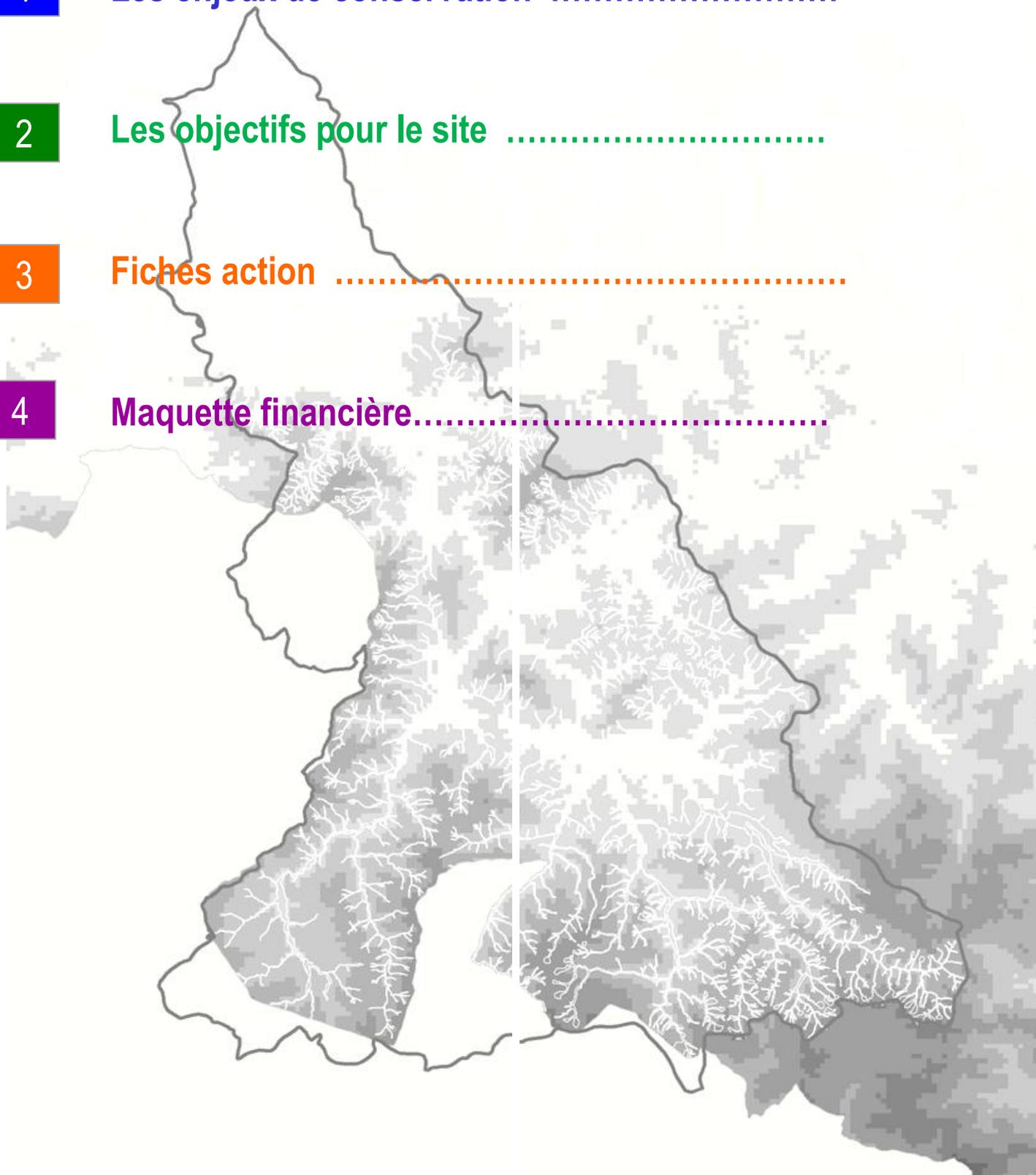
Traitement SMBVN

1 Les enjeux de conservation

2 Les objectifs pour le site

3 Fiches action

4 Maquette financière.....



Des inventaires qui révèlent la richesse patrimoniale du site

Les inventaires réalisés lors du diagnostic écologique ont permis de révéler la richesse du site Natura 2000 de la Nive tant au niveau floristique que faunistique. Avec 19 habitats et 18 espèces d'intérêt communautaire, le site de la Nive constitue un territoire riche au niveau patrimonial.

En parallèle, le diagnostic socio économique identifie le bassin versant de la Nive comme un territoire dynamique aux multiples activités et usages. La préservation de ce patrimoine naturel devra donc s'appréhender en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs et décideurs locaux.

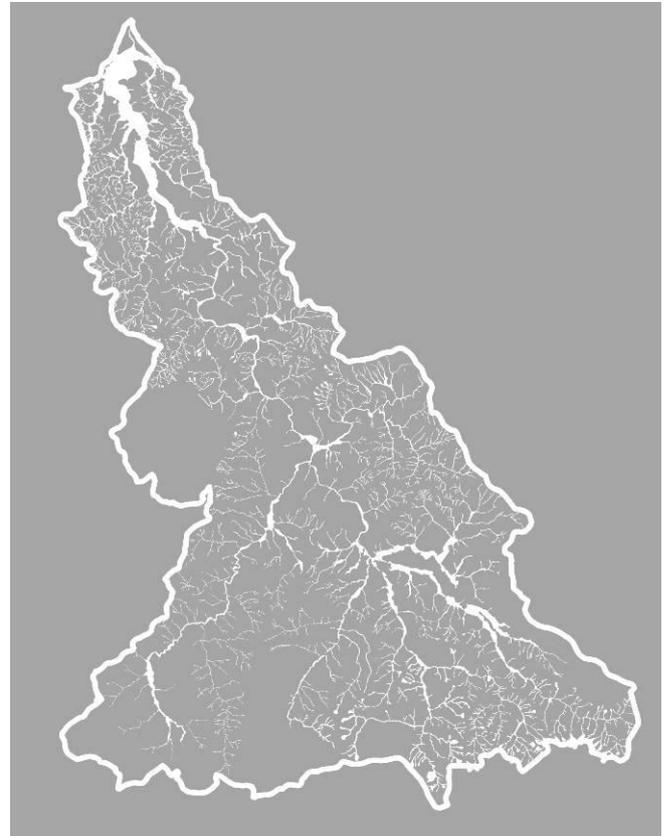
Les grands enjeux du DOCOB présentés dans ce document, couplés aux objectifs opérationnels, donneront une ligne directrice pour mettre en œuvre les futures actions de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire afin « d'assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifie la désignation du site en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que leur particularités locales » (article R414-11 du Code de l'environnement).

Des outils pour agir

A travers la charte Natura 2000, les contrats ou les MAET, les différents outils et actions proposés permettront aux porteurs de projet, de mettre en œuvre ces objectifs, et de préserver ou de restaurer les habitats naturels ou d'espèces.

Un Document d'objectifs Natura 2000 n'ayant pas vocation à fixer des orientations pour toutes les politiques, les actions présentées dans le DOCOB ne concernent que les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Certaines actions dont la mise en œuvre est essentielle à l'atteinte des objectifs de conservation, mais qui ne concernent pas uniquement Natura 2000 peuvent également être abordées mais feront l'objet d'un rappel du cadre d'application.



Une participation des acteurs locaux pour construire ce plan d'actions

Les acteurs locaux sont une composante indispensable de l'élaboration du DOCOB. Ils définissent les objectifs de gestion ou apportent leur expertise sur les différentes actions à mener sur le territoire.

Le plan d'actions, au même titre que la charte, a donc été réalisé en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux afin d'obtenir un DOCOB le plus efficace possible au niveau de sa mise en œuvre.



Des enjeux de conservation différents selon la localisation

P3

L'aval du territoire – plaine alluviale de Bayonne à Cambo-les-Bains

P6

Les vallées du Baztan et du Laxia

P7

L'amont du territoire – les têtes de bassin versant

P8

Habitats et espèces présents sur l'ensemble du territoire

P9

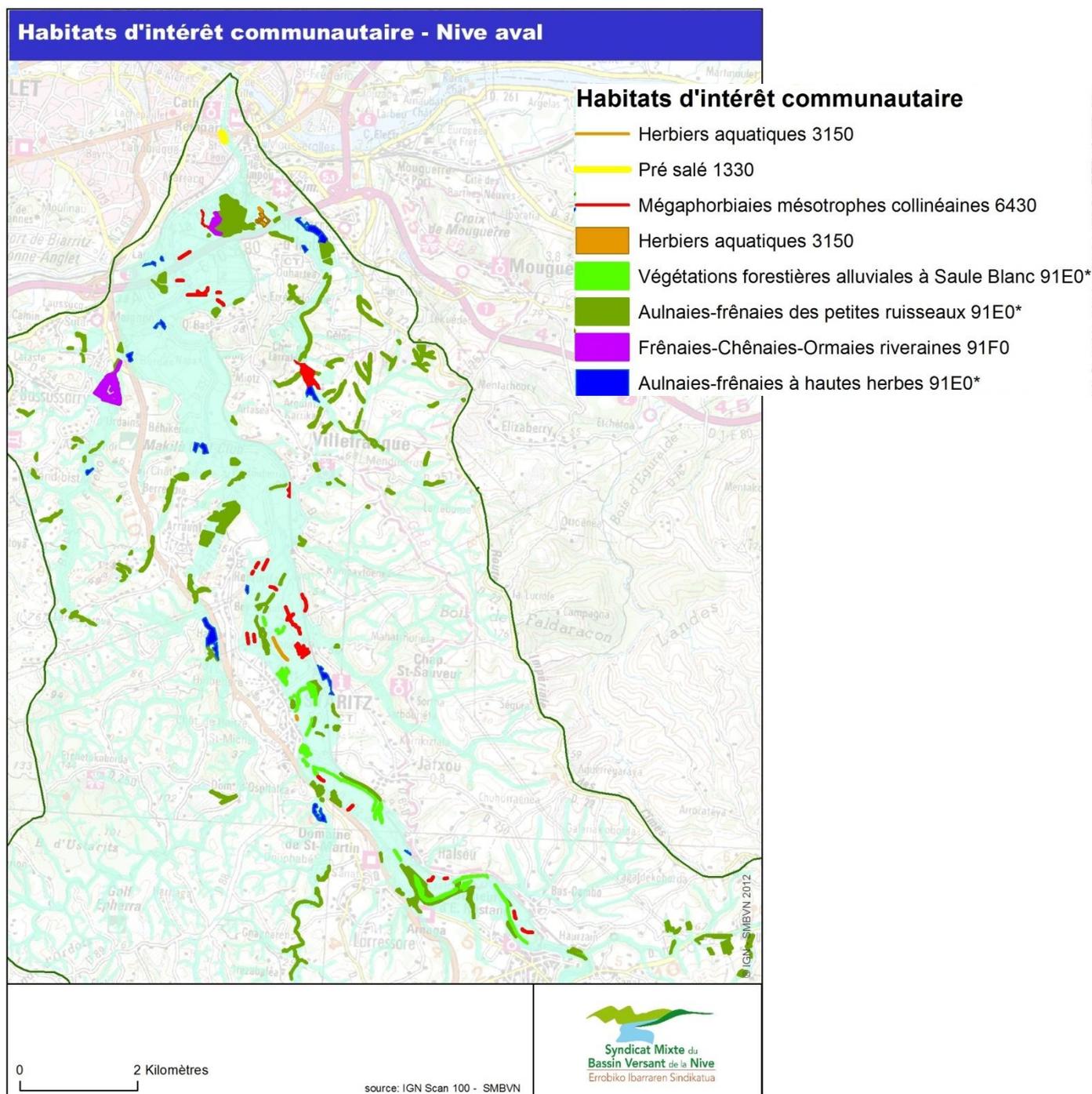
Les enjeux socio-économiques du site

Des enjeux de conservation différents selon la localisation

Les 19 habitats et 18 espèces d'intérêt communautaire ne sont pas présent uniformément sur le territoire. Les enjeux de conservation sont donc différent selon que l'on se situe à Bayonne ou à Urepel.

1- L'aval du territoire – la plaine alluviale de Bayonne à Cambo les bains

La partie aval du territoire (située à l'aval de Cambo-les Bains) abrite la majorité des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « La Nive » en terme de diversité. Une grande partie des habitats à enjeu fort ou très fort y est représenté.



La majeure partie des habitats d'intérêt communautaire présent sur l'aval du territoire concerne d'une part les aulnaies-frênaies et saulaies riveraines (91E0*) et les mégaphorbiaies (6430), deux habitats d'intérêt communautaire à enjeu très fort.

Parmi les forêts alluviales on identifie trois types d'habitat d'intérêt communautaire:

- Les **aulnaies frênaies alluviales à hautes herbes**, localisées dans la plaine alluviale aval de la Nive, qui sont à conserver
- Les **aulnaies-frênaies des petits ruisseaux à laiche pendante** présentes le long des petits ruisseaux et de la Nive, qui sont à favoriser en élargissant la bande d'emprise
- Les **végétations forestières alluviales à saule blanc ou érable négundo**, situées entre Villefranque et Cambo les Bains, sensibles au manque d'hydrodynamisme de la Nive et aux plantes envahissantes (érable negundo / renouée du Japon)



Aulnaie frênaie de petits ruisseaux



Mégaphorbiaies à reine des prés

On distingue également trois types de mégaphorbiaies :

- Les **mégaphorbiaies mésotrophiles à reine des prés ou prêle d'ivoire**, situées en lisière de ripisylve ou le long de fossés, qui nécessitent un entretien par fauche exportatrice et un développement des largeurs de végétation
- Les **mégaphorbiaies nitrophiles à ortie dioïque** présentes de manière anecdotique sur le bassin versant de la Nive et menacées par la Renouée du Japon
- Les **mégaphorbiaies des zones subestuariennes**, situées sur les berges de la Nive aval et qui peuvent abriter l'Angélique des estuaires. Du fait de leur situation entre la berge et le chemin de halage, ces mégaphorbiaies sont limitées dans leur développement et menacées par la renouée du Japon.

D'autres habitats d'intérêt communautaire sont également présents de manière plus disparate :

- Un habitat de **prés salés** situé en rive gauche de la Nive à Bayonne, en moyen état de conservation du fait de sa situation isolée,
- **Herbiers aquatiques à myriophylle**, se développant dans les étangs, canaux et petits ruisseaux de la Nive aval, sensibles aux pollutions du cours d'eau,
- Quelques **herbiers aquatiques potamophiles à renoncule sp et myriophylle en épi**,
- Une **prairie à jonc à fleurs aiguës et carum verticillé** sur Ustaritz quartier Saint Michel,
- Quelques **frênaies-chênaies-ormaies riveraines** que l'on retrouve sur la plaine d'Ansot et sur l'Urdaiz.



Herbier aquatique

Outre ces habitats, l'aval du territoire est particulièrement concerné par plusieurs espèces :

- **L'Angélique des estuaires** que l'on retrouve sur un tronçon de moins de 6 km le long de la Nive, est fortement menacée par la renouée du japon et par la faible largeur d'expression de la mégaphorbiaie.
- Les ripisylves de l'aval du territoire sont des habitats favorables au **vison d'Europe**, espèce non contactée lors du diagnostic écologique
- L'étang de Xurrumilatx abrite la seule colonie de **cistude d'Europe** sur le bassin versant.
- Les prairies humides de l'aval du territoire et les mégaphorbiaies situées dans les fossés et canaux sont favorables au **cuivré des marais et à l'agrion de mercure**
- Les cours d'eau de l'aval du territoire sont également favorable à **l'alose feinte, la grande alose et la lamproie de rivière** dont la limite de répartition semble être le seuil d'Haitze à Ustaritz.



Vison d'Europe. © Pascal Fournier.



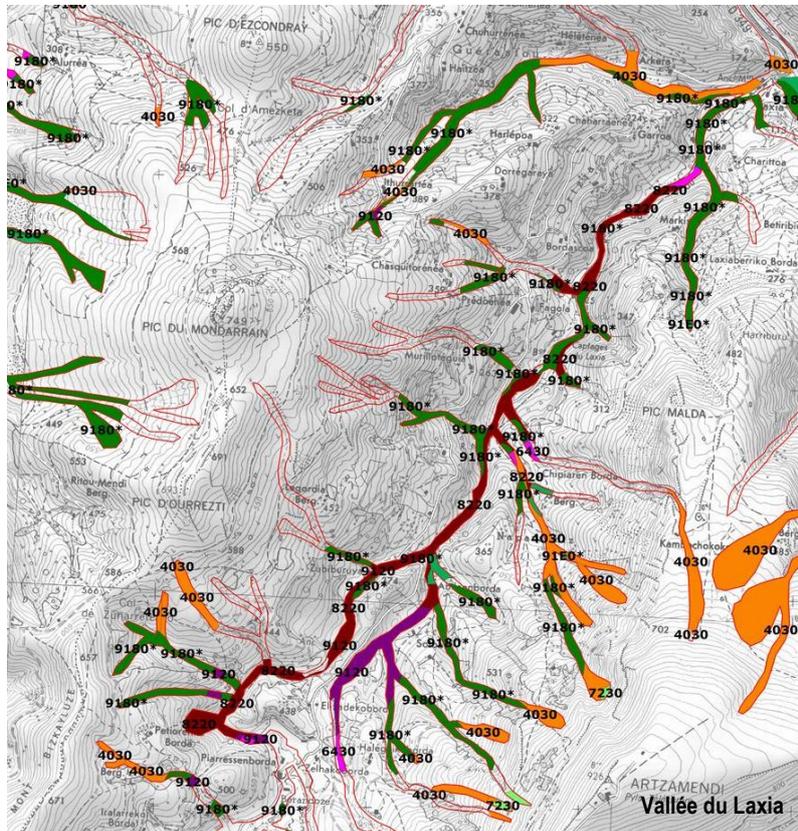
Angélique des estuaires

En, plus d'être un secteur spécifique pour tous ces habitats et espèces, la plaine alluviale de la Nive abrite l'ensemble des habitats et espèces qui ne sont pas spécifiques d'un secteur (Cf. 4 – Habitats et espèces présents sur l'ensemble du territoire).

La plaine alluviale de la Nive constitue un secteur à très forts enjeux pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire. La richesse de son patrimoine naturel couplée aux fortes contraintes d'urbanisation en fait un secteur où la mise en œuvre d'actions de gestion, de préservation et de restauration, est prioritaire.

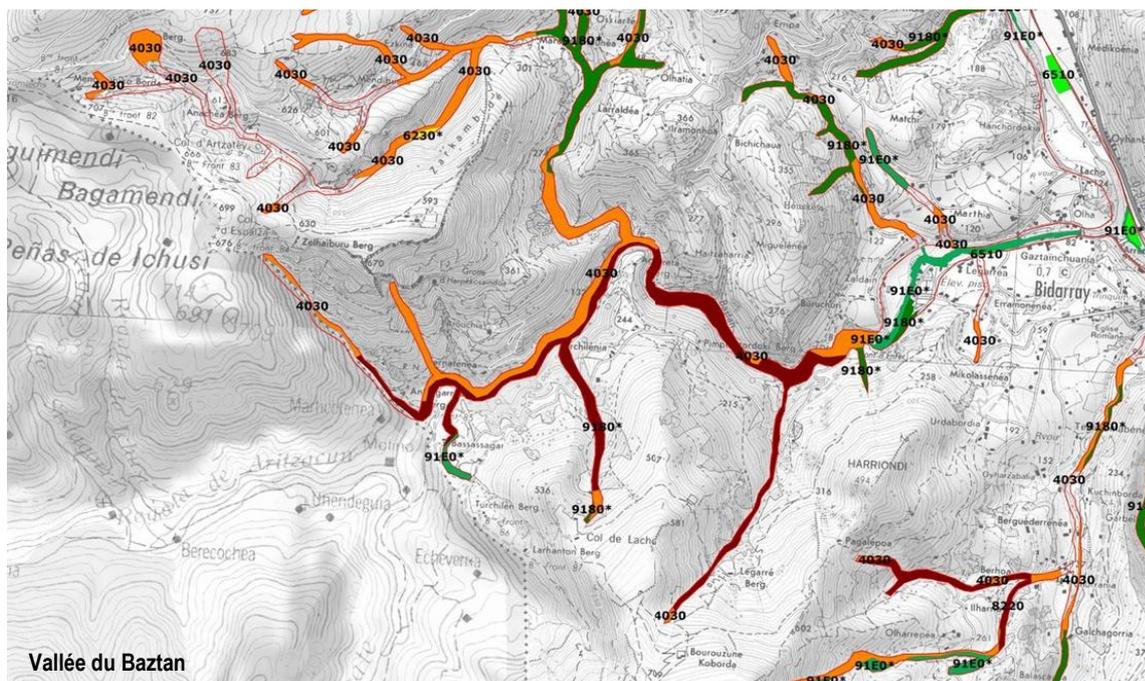
2- Les vallées du Baztan et du Laxia

Plus en amont sur le territoire, les vallées du Laxia et du Baztan constituent des secteurs aux enjeux de conservation très importants. On retrouve dans ces petits cours d'eau plusieurs espèces endémiques des Pyrénées ou même du Pays basque.



Trichomane remarquable

L'habitat EUR 8220
« Communautés hygro-sciaphiles des parois acides à Hyménophylle de Tunbridge ou Trichomane remarquable » est visible en marron



Les **communautés hydro-sciaphiles des parois acides à hyménophylle de Tunbridge** ou **trichomane remarquable** (EUR 8220) sont un habitat quasi endémique. Elles ne sont présentes que dans les vallées du Laxia et du Baztan.

Ces vallées abritent également plusieurs espèces très rares voire endémiques :

- Le **trichomane remarquable** et **soldanelle velue** qui ne se développent que dans des conditions microstationnelles très particulières et sont donc très sensibles à toute modification du milieu.
- Le **desman des Pyrénées**, espèce peu connue qui fait l'objet d'un plan d'action porté par le Conservatoire des espaces Naturels de Midi Pyrénées.



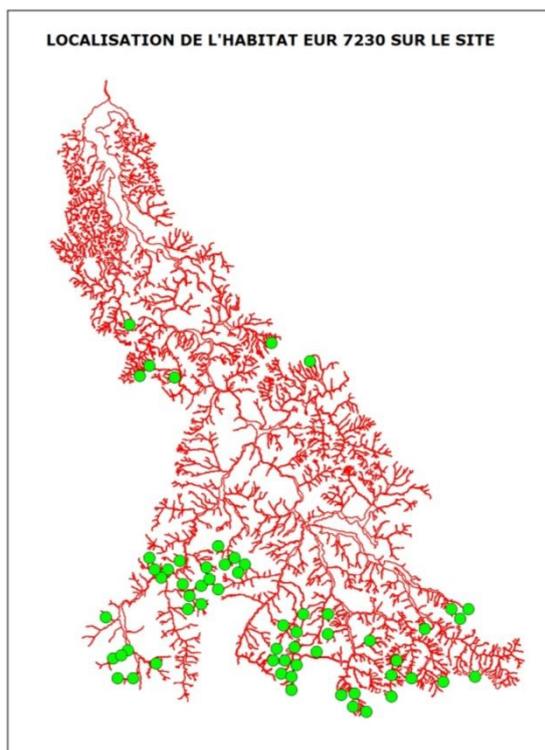
Soldanelle Velue



Desman des Pyrénées. © Ariège Nature

3- L'amont du territoire – les têtes de bassin versant

Sur les têtes de bassin versant, les suintements sur pentes ou des bordures de rus abritent des végétations trufficoles de bas marais alcalin, ou tourbières basses alcalines (Code EUR 7230) Ces végétations basses caractéristiques de milieux humides sont souvent rattachées aux têtes de bassin versant et aux estives.



Tourbières basses alcalines

La conservation de cet habitat principalement lié aux estives et têtes de bassin versant peut être menée par les structures animatrices des sites Natura 2000 montagne. Le lien entre pratiques agricoles et maintien des tourbières sera ainsi plus efficace.

4- Habitats et espèces présents sur l'ensemble du territoire

Mis à part les habitats et espèces d'intérêt communautaire présentés ci-dessus, on retrouve d'autres habitats et espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble du bassin versant.

Les deux habitats d'intérêt communautaire que l'on retrouve le plus largement et qui comportent un enjeu fort à très fort sont :

- Les **aulnaies frênaies riveraines à laiche pendante 91E0***, situées le long de la Nive et de ses affluents. L'enjeu de conservation de cet habitat est très fort, d'autant plus qu'il constitue un habitat d'espèce pour la loutre d'Europe et le vison d'Europe. L'élargissement des bandes d'emprise et la restauration de la continuité permettront de préserver cet habitat et les espèces qui en dépendent
- Les **prairies mésophile de fauche thermo-atlantiques 6510**. Une quarantaine de ces prairies ont été identifiées sur le site. Leur préservation passe par une gestion extensive du milieu.

De manière plus anecdotique on retrouve d'autres habitats sur le site :

- Les **herbiers aquatiques (EUR 3260)** sensibles à la qualité trophique des eaux,
- Les **végétations amphibies (EUR 3110)** qui s'expriment avec une gestion extensive des milieux,
- Les **berges vaseuses avec végétation pionnière (EUR 3270)** présentes le long de la Nive intermédiaire,
- Les **sources pétifiantes avec formation de tuf (EUR 7220*)** – identifiées à deux reprises sur le territoire,
- Les **tourbières acides à sphaignes – 7110*** habitat marginal du site.

Sur le territoire, plusieurs espèces d'intérêt communautaire :

- La **loutre d'Europe** présente sur l'ensemble du territoire
- Le **chabot** dont les effectifs sont mal connus mais qui semble être présent sur l'ensemble du bassin versant également
- La **lamproie marine** présente sur le linéaire de la grande Nive
- La **lamproie de Planer** dont les effectifs sont mal connus
- Le **saumon Atlantique** présent principalement sur la grande Nive et les Nives d'Arnéguy et de Béhérobie
- Le **toxostome** qui serait lui aussi présent sur la grande Nive et la Nive d'Arnéguy
- L'**écrevisse à pattes blanches** présente notamment sur Guermiette, l'Urdo et les affluents de la Nive des Aldudes, sensible à la qualité des eaux.

Enfin, certains habitats identifiés dans le cadre du diagnostic ne sont pas en lien avec le fonctionnement des cours d'eau comme par exemple :

- Landes ibéro-atlantiques à bruyère vagabonde (EUR 4030)
- Pelouses oligotrophes (EUR 6230)
- Frênaies de pentes et ravins (EUR 9180*)
- Chênaies acidophiles mésophiles à chêne tauzin (EUR 9230)
- Hêtraies acidiphiles à luzule des bois ou saxifrage hirsute (EUR 9120)

Bilan concernant les enjeux de conservation :

- La plaine alluviale de la Nive et les vallées du Laxia et du Baztan sont les secteurs abritant le plus d'enjeux de conservation. Les habitats et les espèces qu'on y trouve sont rare ou menacés, et doivent faire l'objet d'une attention accrue.
- Sur les autres cours d'eau du bassin versant, on retrouve localement des secteurs à enjeu fort pour la ripisylve, les prairies de fauche, ou certaines espèces d'intérêt communautaire (écrevisse à pattes blanches, saumon Atlantique)

5- Les enjeux socio-économiques

Comme identifié dans le diagnostic socio-économique, le site Natura 2000 « La Nive » est le support de diverses activités :

- **Agriculture** : Le bassin versant de la Nive est un territoire majoritairement agricole. La SAU représente 62% de la surface du bassin versant (62 000ha pour 98 000 ha de bassin versant). Le territoire comporte plus de 650 exploitations, très majoritairement en élevage mixte bovin/ovin. La répartition des exploitations n'est pas uniforme. L'aval du bassin versant (jusqu'à Ustaritz) est peu occupé par l'agriculture du fait de la pression foncière. La montagne basque est quand à elle fortement exploitée.
- **Alimentation en eau potable** : Les captages de source et en rivière alimentent 200 000 habitants et jusqu'à 400 000 en période estivale.
- **Piscicultures** : 16 piscicultures sont réparties le long des cours d'eau, dont 12 sur la Nive des Aldudes. Ce secteur représente 50 emplois directs. Les pisciculteurs s'impliquent dans la préservation des cours d'eau à travers l'amélioration de leurs systèmes de production.
- **Microcentrales** : On dénombre 16 microcentrales sur le bassin versant, la majorité étant privées. Elles sont pour la plupart construites sur d'anciens barrages de moulins, et disposent de ce fait du droit fondé en titre.
- **Sports d'eaux vives** : La Nive est un bastion des activités de sports d'eaux vives dans le Pays basque. 8 prestataires proposent une offre d'activités autour de l'eau, entraînant une fréquentation de plus de 50 000 personnes en période estivale.
- **Pêche** : Grâce à un peuplement pisciaire très diversifié, le bassin versant de la Nive attire une population de pêcheurs diversifiée, que ce soit pour la pêche à la truite sur l'amont du territoire, ou aux carnassiers sur l'aval. Deux associations de pêche encadrent l'activité sur le territoire.
- **Forêt** : L'exploitation forestière (peupleraie notamment) est présente de manière anecdotique sur le site Natura 2000.
- **Autres** : La Nive est support de nombreuses autres activités. (tourisme, thermalisme ou encore aviron)

L'analyse croisée de ces usages et des attentes de chacun a permis d'identifier 4 grands enjeux socio-économiques pour le bassin versant de la Nive :

- 1 **Maintenir les activités agricoles**
- 2 **Maintenir la fonctionnalité de la Nive comme ressource en eau potable**
- 3 **Maintenir les activités socio-économiques historiques sur le site et le cas échéant permettre leur développement**
- 4 **Maintenir l'image privilégiée du site comme lieu d'activités liés à la rivière**



Les objectifs pour le site

P11

Trois grands enjeux pour la Nive

P12

Six objectifs pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire



Trois grands enjeux pour la Nive

L'analyse croisée des enjeux écologiques et socio-économiques a permis de définir les trois grands enjeux de conservation, desquels découleront les objectifs de gestion.

1 Préserver et maintenir les espèces d'intérêt communautaire et l'état de conservation de leurs habitats

Le site Natura 2000 « La Nive » a été désigné au titre de la directive Habitat Faune Flore pour la richesse de ses habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Le premier enjeu du DOCOB consiste donc à préserver et maintenir ces espèces et habitats. La Nive est un des rares cours d'eau à accueillir l'ensemble des poissons migrateurs d'intérêt communautaire, et est un site à très forte responsabilité pour certaines espèces endémiques comme la soldanelle velue ou le desman des Pyrénées.

D'autres habitats ou espèces peuvent également être menacées par des facteurs extérieurs (plantes envahissantes, coupe rase de ripisylve, exploitation intensive...). La prévention de ces menaces permettra de préserver les habitats et espèces.

2 Assurer la fonctionnalité écologique de l'hydrosystème et des milieux connexes

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 la Nive sont pour grand nombre directement liés au cours d'eau, comme les forêts alluviales ou les végétations pionnières annuelles par exemple. Le maintien de la fonctionnalité de l'hydrosystème est donc indissociable de la préservation des habitats d'intérêt communautaire.

Le contrat de bassin porté par le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive identifie cet enjeu sur le territoire. Le plan d'actions prévu dans le contrat de bassin inclut la gestion de l'hydrosystème. Les outils de gestion proposés dans le cadre du DOCOB Natura 2000 devront donc être complémentaires avec ceux du contrat de bassin.

3 Harmoniser activités et maintien des espèces et habitats d'intérêts communautaire

La Nive est le support d'activités économiques et de loisir, saisonnières (sports d'eaux vives), ou à l'année (microcentrales – piscicultures). Certaines pratiques ou certains usages peuvent avoir un impact négatif ou positif pour les milieux naturels. La prise en compte de la préservation des milieux naturels dans ces activités et usages constitue donc un enjeu important.

Six objectifs pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire

L'analyse croisée des enjeux de conservation des espèces et habitats, et des enjeux liées à l'activités socio économique a permis de définir six objectifs de développement durable, déclinés en objectifs opérationnels proposés, discutés et choisis lors de groupes de travail avec les acteurs du territoire.

1 Améliorer les connaissances des espèces et habitats et développer des outils de suivi

Le diagnostic écologique du site Natura 2000 « La Nive » a permis de recenser et de caractériser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le site Natura 2000 de part sa structure (plus de 1300km de linéaire de cours d'eau) n'a pas pu être prospecté de manière exhaustive, et plusieurs lacunes subsistent quand à la présence et à l'état de conservation de certains habitats et espèces.

- La cartographie des forêts alluviales par exemple constitue une cartographie potentielle. En effet, selon la largeur d'emprise de la ripisylve, l'habitat peut être ou non considéré comme d'intérêt communautaire. Une analyse plus poussée de certains secteurs et de leur impact sur la continuité écologique peut être nécessaire pour préserver cet habitat.
- Les espèces piscicoles comme les lamproies, aloses, le chabot ou le toxostome sont peu connues sur le bassin versant.
- Le desman des Pyrénées et le vison d'Europe font l'objet d'un plan d'action destiné à améliorer les connaissances sur leur fonctionnement, mais aucune donnée nouvelle n'a été relevée lors du diagnostic écologique.

L'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces et la mise en place d'outils de suivi constitue donc un objectif à atteindre. Pour se faire, trois objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Réaliser des inventaires et des suivi des habitats et espèces sur le territoire** : qui permettra d'améliorer la connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- **Effectuer une veille scientifique des connaissances sur les espèces et habitats** : Les plans nationaux d'action en cours et les programmes de restauration des habitats et espèces sont autant de sources de connaissances qui permettront d'affiner la gestion du site Natura 2000,
- **Evaluer la gestion du site Natura 2000 sur les espèces et habitats** : Toute gestion ne peut être efficace que si elle est évaluée pour être affinée. L'évaluation des actions mises en œuvre (restauration, entretien de milieu...) doit donc être menée de manière rigoureuse.

2 Lutter contre la concurrence spécifique

Plusieurs espèces envahissantes se développent sur le bassin versant et peuvent compromettre la pérennité des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

- La renouée du Japon colonise rapidement les berges de la Nive aval et intermédiaire et certains habitats et espèces comme les aulnaies frênaies ou l'angélique des estuaires sont directement menacés
- L'érable negundo, également présent sur les berges de la Nive en aval de Cambo-les-bains, menace les ripisylves.

- Coté faune, le vison d'Amérique et les écrevisses signal représentent un danger direct pour le vison d'Europe et l'écrevisse à pattes blanches.

D'autres espèces envahissantes sont présentes ou en cours de colonisation (buddleia de David, herbe de la pampa...) et peuvent porter atteinte aux habitats et aux espèces. Afin de lutter contre ces espèces envahissantes, trois objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Réaliser un inventaire des espèces envahissantes et mettre en place une cellule de veille** : La cartographie du diagnostic écologique ne renseigne que partiellement sur la présence d'envahissantes. La réalisation d'inventaires plus précis sur des espèces susceptibles de se développer pourrait permettre d'anticiper l'arrivée de nouvelles envahissantes. Cet inventaire doit être couplé à la mise en place d'une cellule de veille qui alerterait sur l'apparition de nouvelles espèces.
- **Limiter la prolifération des espèces par une lutte raisonnée** : La lutte contre les espèces envahissantes est sans fin. L'objectif de Natura 2000 n'est donc pas d'éradiquer les envahissantes sur le territoire, mais plutôt de les maîtriser sur des secteurs à enjeux. Les stations d'Angélique des estuaires par exemple sont sensibles à l'envahissement par la renouée du Japon. D'autre part, quelques stations d'écrevisses signal ont été identifiées sur les têtes de bassin versant et menacent directement les stations d'écrevisses à pattes blanches situées plus à l'aval.
- **Informier et sensibiliser les acteurs concernés et riverains sur les pratiques à adopter** : Les collectivités en charge de la gestion des bords de cours d'eau peuvent parfois être les vecteurs de l'expansion des plantes envahissantes. Les pratiques de fauche ou les travaux en bord de cours d'eau favorisent souvent le développement des indésirables. La mise en place d'une communication efficace à destination de ces publics permettrait d'éviter les pratiques à risque.

3 Améliorer ou maintenir la qualité des eaux

La qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin versant de la Nive est bonne sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant, comme en témoignent les analyses menées par le Syndicat. Par contre la qualité bactériologique est dégradée, et certains cours d'eau présentent des signes de colmatage par les matières en suspension. Dans le cadre de son Contrat de bassin, le Syndicat réalise déjà des actions visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant (assainissement, actions agricoles). Natura 2000 interviendrait ici comme un outil complémentaire des actions mises en place.

- **Limiter les sources de pollution** : à travers l'outil MAET notamment, le Syndicat peut travailler avec le monde agricole pour limiter les amendements, ou préférer l'implantation de prairies plutôt que de grandes cultures.
- **Suivi de la ressource en eau** : outre les actions directes visant à améliorer la qualité des eaux, une forte demande de suivi de la ressource en eau a été exprimée par les acteurs locaux. La réalisation d'un bilan annuel de suivi de la ressource en eau intégrant des données complémentaires (quantitatives) au bilan déjà réalisé pourrait être envisagé.

4 Améliorer ou favoriser la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides associées

La présence de poissons migrateurs (saumon, aloses, lamproies), et de mammifères semi-aquatiques (loutre, vison) sont une des raisons qui ont motivé la désignation des cours d'eau du bassin versant de la Nive en Natura 2000. La dimension « corridor écologique » est donc très importante sur un site composé de chevelu de cours d'eau.

Le maintien de portions de cours d'eau sur lesquelles la faune piscicole peut effectuer sa migration et sa reproduction est important. Au même titre que le maintien de berges à l'état naturel, favorables à la loutre et au vison.

Mais la continuité écologique doit composer avec les contraintes et enjeux du territoire :

- Les barrages sur la Nive, nécessaire à l'alimentation en eau potable, ou au fonctionnement des microcentrales électriques, sont pour la plupart équipés de passe à poissons (réglementaire). Mais certains poissons migrateurs peuvent néanmoins rencontrer des difficultés à la montaison ou à la dévalaison,
- Les busages situés sous les routes peuvent constituer des zones de blocage pour la faune piscicole,
- La présence d'ouvrages de franchissement (ponts) le long des cours d'eau peut également être impactant pour les mammifères semi-aquatiques,
- Les végétations à hautes herbes présentes le long des canaux et fossés peuvent accueillir le cuivré des marais ou l'agrion de mercure. Une gestion appropriée de ces milieux permet aux espèces de conserver des corridors fonctionnels.

Afin de répondre à ces enjeux, trois objectifs opérationnels sont proposés :

- **Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs :**

NB. Le DOCOB n'a pas de valeur réglementaire et n'a pas vocation à ajouter ou proposer une nouvelle réglementation. L'objectif de ce document est de proposer un plan d'action global, et d'identifier les secteurs où les enjeux de libre circulation sont les plus importants pour les espèces visées par la directive habitats.

Les affluents du bassin versant sont propices à la migrations des lamproies, notamment sur la partie aval du territoire. Or la présence de busages peut localement bloquer la circulation des espèces sur ces petits cours d'eau. L'adaptation de ces aménagements peut localement permettre aux espèces d'intérêt communautaire de circuler.

D'autre part, les ponts non équipés de banquettes peuvent obliger les mammifères semi-aquatiques à traverser la route, ce qui augmente le risque de mortalité par collision routière.

- **Favoriser une gestion naturelle des linéaires d'accompagnement des cours d'eau, fossés et zones humides :**

Une gestion extensive des fossés et canaux situés en bordure de cours d'eau ou de prairie humide est favorable au cuivré des marais ou à l'agrion de mercure. L'entretien et la restauration des ripisylves est également favorable à une majorité d'espèces d'intérêt communautaire.

- **Maintenir ou restaurer les ripisylves**

Le maintien de la ripisylve a de nombreux avantages. Filtre des pollutions, maintien des berges. Elle joue de plus un véritable rôle de corridor écologique pour les mammifères semi-aquatiques comme la loutre ou le vison d'Europe. Le diagnostic fait ressortir plusieurs menaces vis-à-vis de cet habitat :

- L'érable négundo et la renouée du Japon ont tendance à envahir les végétations à saule blanc
- la pression d'urbanisation peut avoir tendance à créer des discontinuités dans la végétation
- L'entretien des ripisylves en alignement d'arbre peut limiter le développement de cet habitat et diminuer son attrait pour la faune locale.

La restauration de continuum de végétation sur les secteurs à enjeux, ainsi qu'une gestion adaptée de la ripisylve permettra de préserver cet habitat.

5 Inciter ou instaurer des pratiques de gestion favorisant la préservation des espèces et habitats

La préservation de certains habitats d'intérêt communautaire et habitat d'espèces passe par la mise en œuvre de mesures de gestion spécifiques.

Trois objectifs opérationnels répondent à cet objectif global :

- **Mettre en œuvre une gestion favorable aux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces**

La gestion des habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèce peut prendre des formes diverses et variées, que ce soit de la gestion des prairies de fauche par fauche exportatrice tardive, de la restauration des corridors de ripisylve, ou de la création de zones humides. Le diagnostic écologique identifie les principales actions qui pourraient être mises en œuvre au travers de contrats Natura 2000 ou de MAET.

- **Assurer une gestion forestière favorisant les espèces et habitats d'intérêt communautaire**

Les cours d'eau situés en secteur forestier peuvent être ponctuellement dégradés lors de la gestion des massifs. Un travail en relation avec les instances gestionnaires de la forêt permettra d'éviter les dégradations éventuelles, voire d'améliorer la gestion en prenant mieux en compte les habitats d'intérêt communautaire.

- **Mettre en défens des habitats d'intérêt communautaire prioritaire quand cela semble nécessaire**

Certains habitats d'intérêt communautaire comme les tourbières basses alcalines peuvent être sensible au pâturage. Le piétinement du bétail et l'apport de matière organique peut dérégler le milieu et le faire disparaître. La mise en défens de certains habitats afin d'éviter le piétinement ou la pollution peut être une solution pour les préserver.

6 Informer sensibiliser et accompagner les acteurs locaux sur une gestion durable de leur territoire

La mise en œuvre d'un plan d'action ne peut se faire qu'avec l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés, et l'assurance d'une bonne compréhension des problématiques. Pour cela, quatre objectifs opérationnels :

- **Accompagner les collectivités et porteurs de projets pour intégrer les enjeux Natura 2000 dans l'évaluation d'incidence de leurs aménagements**

Les plans, travaux ou programmes situés dans le périmètre du site Natura 2000 et soumis à autorisation ou déclaration doivent faire l'objet d'une étude des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'accompagnement des structures porteuses de projet pour l'intégration des enjeux Natura 2000 permettra une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les projets. La mise à disposition d'une cartographie précise et des fiches habitats et espèces permettra aux porteurs de projet d'intégrer les enjeux.

- **Informier et sensibiliser les différents publics**

La mise en œuvre des actions ne pourra se faire qu'avec une bonne connaissance des enjeux par les acteurs locaux. L'information des différents publics (élus, socioprofessionnels, enfants) permettra l'adhésion de tous.

- **Concilier les activités de loisirs et de préservation des milieux**

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes viennent profiter des sports d'eaux vives sur la Nive. Cette fréquentation importante peut avoir un impact sur les milieux naturels, et les prestataires de sports d'eaux vives peuvent être un relais de l'information vis-à-vis de ce public. L'implication des professionnels de sports d'eaux vives dans la préservation des milieux naturels est donc indispensable. Elle est déjà effective avec la participation et le soutien logistique à la journée de nettoyage de la rivière organisée par le syndicat, mais pourrait être améliorée au travers d'actions spécifiques.

- **Constituer un réseau d'opérateurs Natura 2000 à l'échelle du bassin versant pour rendre les actions de gestion complémentaire**

Le site de la Nive se superpose avec une multitude de sites Natura 2000 montagne. L'émergence de plans de gestion pour ces sites est en cours. Les actions devront être menées de manière complémentaire entre les sites.

Il paraît donc indispensable de constituer un réseau d'opérateurs à l'échelle du bassin versant afin de coordonner les actions de gestion. La création d'un site internet « Natura 2000 Pays Basque » comme une plate forme d'information et d'actualité du réseau à l'échelle du Pays basque pourrait également être un atout pour les acteurs locaux.

Bilan : Enjeux et objectifs

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Espèces concernées	Habitats concernés
Améliorer les connaissances des espèces et habitats et développer des outils de suivis	Inventaire et suivi des habitats et espèces sur le territoire	Grande alose; Alose feinte; Toxostome; Chabot de l'Adour; Agrion de Mercure; Desman des pyrénées Cuivré des marais; Angélique à fruit variables; Soldanelle velue, Trichomane remarquable	Landes hygrophiles Communautés des sources et petits cours d'eau neutro alcalins Aulnaies frênaies des petits ruisseaux Communautés hygrosclérophiles des parois acides
	Veille scientifique des connaissances sur les espèces et habitats	Suivi généralisé	
	Evaluation de la gestion du site natura 2000 sur les espèces et habitats	Suivi généralisé	
Lutter contre la concurrence spécifique	Inventaire des espèces envahissantes et mettre en place une cellule de veille	Angélique à fruits variables; Vison d'Europe; Ecrevisse à pattes blanches	Prairie aquatique Mégaphorbiaies nitrophiles à ortie dioïque Mégaphorbiaie oligohaline à Angélique des estuaires Mégaphorbiaie des zones subestuariennes Végétations forestières alluviales à saule blanc
	Limiter la prolifération des espèces par une lutte raisonnée		
	Informez et sensibilisez les acteurs concernés et riverains sur les pratiques à adopter		
Améliorer ou maintenir la qualité des eaux	Limiter les sources de pollution	Toutes espèces	Toutes espèces
	Suivi de la ressource en eau (qualité, débit, nappe d'accompagnement)		
Améliorer et favoriser la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides associées	Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs	Poissons migrateurs d'intérêt communautaire, mammifères semi-aquatiques, Cisture d'Europe, Agrion de Mercure, Cuivré des marais	
	Favoriser une gestion naturelle des linéaires d'accompagnement des cours d'eau, fossés et zones humides	Angélique à fruits variables, Cuivré des marais, Agrion de Mercure	Mégaphorbiaies
	Maintenir ou restaurer les ripisylves	Ecrevisses à pattes blanches, Mammifères semi-aquatiques, faune piscicole	Forêts alluviales

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Espèces concernées	Habitats concernés
Inciter ou instaurer des pratiques de gestion favorisant la préservation des habitats et espèces	Mettre en œuvre une gestion favorable aux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce	Toutes espèces	Tous habitats
	Assurer une gestion forestière favorisant les espèces et habitats d'intérêt communautaire	Cuivré des marais mammifères semi aquatiques Faune piscicole	Boisements riverain nitrophile Aulnaie frênaies des petits ruisseaux Aulnaie mésohygrophile Communauté hygrosiaphile Megaphorbiaies
	Mettre en défens des habitats d'intérêt communautaire prioritaire quand cela semble nécessaire	Cuivré des marais	Tourbières basses alcalines, Lande hygrophile
Informier, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux sur une gestion durable de leur territoire	Accompagner les collectivités et porteurs de projets pour intégrer les enjeux Natura 2000 dans l'évaluation d'incidence de leurs aménagements	Toutes espèces et tous habitats	
	Informier et sensibiliser les différents publics	Toutes espèces et tous habitats	
	Concilier les activités de loisirs et de préservation des milieux	Toutes espèces et tous habitats	
	Constituer un réseau d'opérateurs Natura 2000 à l'échelle du bassin versant pour rendre les actions de gestion complémentaire	Toutes espèces et tous habitats	



Fiches action

- P21** Présentation de la fiche action
- P26** Fiches Suivi-évaluation
- P34** Fiches Gestion - Envahissantes
- P50** Fiches Qualité – Eau
- P62** Fiches Continuité - Ecologique
- P80** Fiches Protection - Restauration
- P87** Fiches Information - Sensibilisation
- P100** Fiche Animation

Préambule

L'objectif général du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs du site « La Nive » désigné au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ».

Les fiches action présentées ci-après résultent du travail de déclinaison des objectifs de gestion en actions concrètes, réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Ces opérations se doivent d'être compatibles et cohérentes avec les documents de planification et politiques publiques à portées nationales, régionales ou locales tels que la

trame verte et bleue, les plans nationaux d'action en faveur d'espèces...

De même, les opérations qui en découleront devront être conformes à la législation en vigueur. Les outils ainsi que les financements permettant leur mise en œuvre sont détaillés dans le présent document :

- Contrat Natura 2000
- Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)
- Charte Natura 2000

D'autres actions menées par la structure animatrice relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemple des actions de communication ou de contact préalables à la mise en œuvre des contrats.

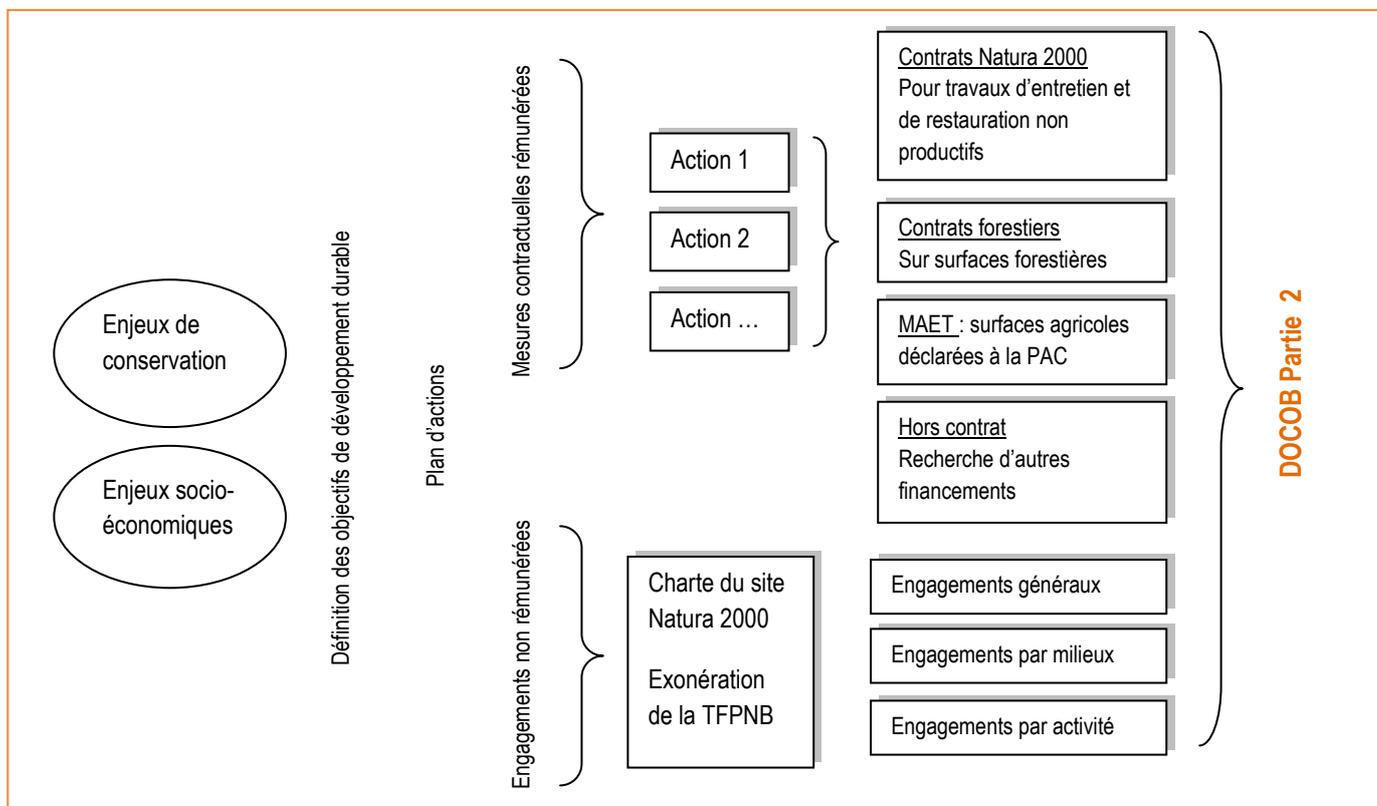


Figure 1 : schéma des outils Natura 2000 permettant de répondre aux objectifs de conservation

Présentation de la fiche action

Introduction

Les fiches actions Natura 2000 présentent les types d'intervention qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés dans le présent DocOb. D'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux 5 objectifs de développement durable pour le site de la Nive.

Logique des fiches actions

+ ce sont des propositions de réalisation de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DocOb (ex. : aménagement, action de communication, génie-écologique, étude...),
+ elles sont standardisées afin d'en faciliter la lecture,
+ elles sont indépendantes les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale,
+ elles sont rangées par objectif opérationnel, en 5 blocs ;

- ce ne sont pas des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, mais elles sont des guides illustrés par des exemples discutés en groupe de travail,
- ce ne sont pas des documents figés dans le temps. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire, des techniques et des mentalités...

Définition des priorités d'action

La priorisation des fiches actions doit permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions. Les différentes actions proposées n'ont pas toutes le même niveau de priorité de mise en œuvre. Celui-ci dépend en effet de plusieurs éléments :

- ➔ la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces concernées par l'action : celle-ci peut-être hiérarchisée en fonction de critères tels que la rareté, les statuts de protection,...
- ➔ L'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce, identifié dans le cadre du diagnostic écologique
- ➔ La faisabilité technique ou financière de l'action, basée sur les contraintes écologiques et techniques, ou encore les contraintes financières relatives à l'action (coûts d'investissement, d'entretien...).

Les fiches actions sont classées par **priorités**. Elles ont été déterminées en fonction de l'incidence que peuvent avoir ces actions sur la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire dont les enjeux de préservations ont été considérés comme très forts ou forts :

- **Priorité forte 1** : interventions essentielles à court terme dont la mise en place aura un impact majeur sur la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire
- **Priorité modéré 2** : intervention importante dont la mise en œuvre est moins urgente que la première mais qui aura un impact très important sur les espèces et habitats
- **Priorité faible 3** : interventions utiles mais non prioritaires.

D'autre part, il a été pris en compte la **faisabilité** de l'action

- **Faisabilité 1** : intervention relativement simple à mettre en œuvre dans un laps de temps court.
- **Faisabilité 2** : intervention plus compliquée à mettre en œuvre. Elle sollicite plusieurs acteurs, demande une animation de terrain préalable ou sollicite des outils financiers plus complexes
- **Faisabilité 3** : intervention compliquée à mettre en œuvre. Que ce soit du au contexte local, à la complexité des financements ou aux limites techniques, cette action sera difficilement mise en œuvre dans le cadre du DOCOB

Le financement des actions

Différents financements sont mobilisables pour la réalisation des actions contenues dans le DocOb. Les contrats Natura 2000 constituent l'outil privilégié de mise en œuvre du programme. Ils sont financés par une base Etat/UE mais d'autres fonds sont mobilisables : Conseil Général au titre des espaces naturels sensibles, Conseil Régional dans le cadre du réseau Aquitaine nature, DREAL, Agence de l'eau Adour Garonne...

Evaluation du coût des actions

Chaque opération permettant la mise en œuvre de la fiche action est décrite et chiffrée lorsque le coût a pu être évalué.

Les outils de mise en œuvre des actions

Mesures contractuelles

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du Document d'Objectifs. Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des gestionnaires et/ou propriétaires du site. Pour l'application du DOCOB, toute personnes physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L414-3I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut conclure avec le Préfet des contrats dénommés « contrats Natura 2000 ». Ces contrats peuvent prendre trois formes :

- Les contrats non agricoles non forestiers ou contrat Natura 2000
- Les contrats forestiers
- Les Mesures Agro-environnementales territorialisées destinées exclusivement aux exploitants agricoles

Ils comportent un ensemble d'engagements conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'Etat ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Le tableau de synthèse ce dessous récapitule les caractéristiques principales des différents types de contrats susceptibles d'être conclus sur le site natura 2000 « La Nive ».

	Contrat Natura 2000	Contrat Forestier	MAET
Bénéficiaire	Propriétaire et/ou ayant droit non agriculteur	Propriétaire forestier et/ou structure en charge de la gestion des forêts	Propriétaire et/ou ayant droit agriculteur
Surface engagée	surface non agricole (sauf exception)	surface répondant à la définition communautaire des milieux forestiers	surface agricole déclarée sur le formulaire « S2 Jaune »
Durée	5 ans	5 ans sauf pour arbres sénescents (30 ans)	5 ans
Date d'effet	à la signature du contrat	à la signature du contrat	date unique d'engagement au 15 mai de chaque année
Préalable au contrat	diagnostic environnemental, respect des procédures réglementaires	diagnostic environnemental, respect des procédures réglementaires	diagnostic parcellaire, respect des procédures réglementaires
Contenu du contrat	Dans le cahier des charges inclus au DOCOB, le contrat comporte : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du demandeur, - le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, - le descriptif des engagements rémunérés, donnant lieu au versement d'une contrepartie financière - le descriptif des engagements non rémunérés et les mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, les points de contrôle et justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements. 		
Financements	Europe – FEADER au titre de la mesure A323 B du PDRH Etat via le MEDDTM Etablissements publics et collectivités	Europe – FEADER au titre de la mesure 227 du PDRH Etat via le MEDDTM Etablissements publics et collectivités	Europe – FEADER au titre de la mesure 214-i du PDRH Etat via le MAP Etablissements publics et collectivités

Mesures hors contrat

Certaines actions définies dans ce document comme mesures « hors contrat » ne relèvent pas des mesures contractuelles. Il s'agit néanmoins d'actions qu'il serait souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs de conservation visés par le DOCOB. Elles concernent les actions de sensibilisation et de communication telles que la réalisation d'animations, les suivis scientifiques... Un des rôles de la structure animatrice sera alors de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Fiche action type

Code de
l'action

Titre de l'action

Priorité de 1 à 3

Faisabilité de 1 à 3

Objectif opérationnel : objectifs concernés par l'action

Actions : listing des travaux ou actions prévues

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés : en gras les habitats et espèces pour lesquels les enjeux de conservation sont les plus forts.

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Contexte : description du contexte relatif à l'action. Pourquoi on veut la mettre en œuvre, quels liens avec les autres politiques de gestion.

Détail de l'action : description de chaque étape de l'action. Coût estimatif en € sur 5 ans. Type de contrat mis en œuvre : contrat Natura 2000, Mesure Agroenvironnementale Territorialisée, contrat Forestier ou mesure hors contrat.

Recommandations de gestion : les petits plus à savoir. L'action a-t-elle déjà été réalisée en partie, peut-elle être lancée en complément avec d'autres actions, quelle coordination avec d'autres documents de planification ? y'a-t-il des précautions à prendre ?

Localisation des actions : si possible au moyen d'une carte, ou la description des secteurs principaux sur lesquels réaliser l'action.

Suivi et évaluation : quels indicateurs pour le suivi, et l'évaluation de l'action ?

Indicateurs de suivi : éléments permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action (moyens mis en œuvre)

Indicateurs d'évaluation : éléments permettant d'évaluer l'évolution de la conservation des habitats et des espèces (ex : % de recouvrement d'un habitat)

Réalisation

Maitrise d'ouvrage :

Financements : type de financement qui peuvent être sollicités (contrat Natura 2000, MAET, autre, animation, hors contrat)

Partenaires techniques :

Calendrier prévisionnel : sur 5 ans

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action					

Synthèse des fiches action

Les fiches action sont classées en 7 grands types correspondant aux 6 objectifs de conservation plus une fiche animation :

Suivi-évaluation : SE P 26

- SE-01 - Inventaire complémentaire des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- SE-02 – Veille et suivi des plans d'action et programmes d'acquisition des connaissances
- SE-03 – Suivre et évaluer la gestion des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce
- SE-04 – Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Gestion – Envahissantes : GE P 36

- GE-01 – Limiter la prolifération de la renouée du Japon sur les habitats d'intérêt communautaire
- GE-02 – Effectuer une veille sur l'évolution des envahissantes connues et l'apparition de nouvelles espèces
- GE-03 – Limiter l'expansion de l'érable Negundo dans la ripisylve
- GE-04 – Campagne de lutte contre le Vison d'Amérique
- GE-05 - Campagne de lutte contre l'écrevisse signal

Qualité – Eau : QE P 52

- QE-01 – Enlèvement des décharges situées sur les habitats d'intérêt communautaire
- QE-02 – Limiter les amendements azotés
- QE-03 – Promouvoir la conversion de grandes cultures en prairies
- QE-04 – Réaliser un bilan annuel de la ressource en eau sur les principaux cours d'eau

Continuité – Ecologique : CE P 64

- CE-01 – Conserver les bancs alluviaux d'intérêt communautaire comme zone de divagation du cours d'eau
- CE-02 - Maintenir les marges de végétation le long des lisières, fossés et canaux
- CE-03 – Mettre en œuvre et promouvoir une gestion durable des ripisylves et forêts alluviales
- CE-04 – Restaurer les corridors de ripisylves favorables aux espèces d'intérêt communautaire
- CE-05 – Aménager ou supprimer les busages et petits ouvrages bloquants
- CE-06 – Gestion hydraulique des barthes
- CE-07 - Aménager les ponts en faveur des mammifères semi-aquatiques

Protection – Restauration : PR P 85

- PR-01 – Gestion par pâturage extensif et/ou fauche tardive des habitats d'espèce et d'intérêt communautaire
- PR-02 – Réaliser une gestion différenciée des berges dans les zones à herbiers
- PR-03 – Mettre en défens les tourbières et autres habitats d'intérêt communautaire
- PR-04 - Restaurer les habitats de la loutre et du vison d'Europe

Information – Sensibilisation : IS P 94

- IS-01 – Réaliser un site internet « Natura 2000 Pays Basque »
- IS-02 – Former les prestataires de sports d'eaux vives aux enjeux naturalistes
- IS-03 - Réaliser des supports de communication et d'information sur les habitats et espèces
- IS-04 – Former les différents publics au travers de journées thématiques
- IS-05 – Diffuser l'information naturaliste aux structures qui en ont besoin
- IS-06 – Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les documents de planification

Animation : AN P 107

- AN-01 – Animer la mise en œuvre du DOCOB



Suivi Evaluation

P27

SE-01 - Inventaire complémentaire des habitats et espèces d'intérêt communautaire

P30

SE-02 – Veille et suivi des plans d'action et programmes d'acquisition des connaissances

P32

SE-03 – Suivre et évaluer la gestion des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce

P34

SE-04 - Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire



**Action
SE-01**

**Inventaire complémentaire des habitats et
espèces d'intérêt communautaire**

Priorité 3

Faisabilité 2

Objectif opérationnel : Inventaire et suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire sur le territoire

Actions :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le diagnostic initial n'a pas pu apporter assez d'information
- Améliorer les connaissances sur l'évolution de certains habitats afin d'adapter les pratiques de gestion

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

7110*-1 Tourbières hautes actives
7220*-1 Communautés des sources et suintements carbonatés
7230-1 Végétation des bas marais neutro-alcalins
8220-21 Végétation humo-épilithique des rochers et parois acidoclines vasco-cantabriques et bretonne
91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc
91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laîche espacée des petits ruisseaux
91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
1301 Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
1103 Alose feinte (*Alosa fallax*)
1163 Chabot (*Cottus gobios.i.*)
1102 Grande alose (*Alosa alosa*)
1099 Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
1126 Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Contexte

Le diagnostic écologique réalisé sur la période 2010-2012 n'a pas permis de caractériser et de localiser de façon exhaustive 100% des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de mieux adapter la gestion du site, il est donc nécessaire de procéder à des compléments d'inventaires.

Détail de l'action

On peut distinguer différents types d'inventaire complémentaires sur les habitats d'intérêt communautaire:

- 1.1 Pour les tourbières acides à sphaignes (EUR 7110*), sources pétrifiantes avec formation de tuf (EUR 7220*) et pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (EUR 8220), l'action consiste en un suivi de l'évolution du milieu deux fois en 5 ans afin de caractériser la gestion à mettre en œuvre,
- 1.2 Pour les tourbières basses alcalines (EUR 7230) et les forêts alluviales à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (EUR 91E0*) l'action consiste à mieux caractériser l'habitat afin de pouvoir l'identifier sur le territoire, et à mener des prospections complémentaires afin d'affiner la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Travail qui pourrait se faire avec l'appui du Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi Pyrénées.

Pour les espèces d'intérêt communautaire, on peut distinguer les espèces de flore et les espèces de faune :

- 1.3 Pour les espèces piscicoles, les comptages actuellement réalisés par Migradour et la Fédération de pêche n'axent pas les recherche sur ces espèces. L'établissement d'un protocole de prospection spécifique et la

réalisation de comptages permettra d'améliorer les connaissances et d'adapter les actions à mettre en œuvre (1 suivi par espèce / 5 ans).

- 1.4 Les mammifères semi aquatiques sont encore peu suivi sur le terrain, et le vison d'Europe n'a pas été identifié lors du diagnostic écologique. La mise en place de suivi avec piège photographique dans le cadre du plan d'action national par exemple peut permettre de caractériser les corridors de déplacement de ces espèces et d'en adapter la gestion (1 suivi par espèce / 5 ans).

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
1.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation Nécessite une formation spécifique à la reconnaissance des milieux	3 jours de formation : 1000€
1.2	Animation / Etat - Europe Hors contrat Natura 2000	15000€	Prospections 30 jours d'étude pour les forêts alluviales 500€ TTC/jour
1.3	Hors contrat Natura 2000	20000€	10 campagnes de pêche électriques sur 5 ans
1.4	Hors contrat Natura 2000	10000€	Suivi par piège photographique

Recommandations de gestion

A mettre en œuvre en lien avec les actions d'inventaire et suivi déjà existantes :

- Pour la faune piscicole, travailler en lien avec ONEMA, Migradour, Fédération de pêche, AAPPMA de la Nive, APRN et guides de pêche.
- On pourra également profiter des pêches électriques mises en œuvre dans le cadre de travaux pour procéder à des comptages.

Localisation des actions

Cf. cartographie des habitats naturels

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de jours d'inventaires
- nombre de jours de formation à la reconnaissance des milieux
- protocoles d'inventaire

Indicateurs d'évaluation :

- restitution des études
- diffusion des données issues des diagnostics complémentaires et des protocoles mis en œuvre

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN, SMNM, Fédération de pêche 64, CEN Aquitaine, AAPPMA, APRN

Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000

Partenaires techniques : ONEMA, MIGRADOURL, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA, GDSAA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					
Action 1.4					

Action
SE-02

Veille et suivi des plans d'action et programmes d'acquisition des connaissances

Priorité 3

Faisabilité 1

Objectif opérationnel : Veille scientifique des connaissances sur les espèces et habitats

Actions :

- Suivre et participer à l'avancée des plans d'action Desman, Loutre, Vison, Cistude, Cuivré des marais et Angélique des estuaires
- Intégrer les données et préconisations de gestion pour la préservation de ces espèces

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

/

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

- 1355** Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- 1356** Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- 1301** Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- 1060** Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
- 1220** Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- 1607*** Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*)

Contexte

Six des dix huit espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 « La Nive » font l'objet d'un plan national de restauration. Le suivi de l'avancée de ces plans, et la participation à l'amélioration de la connaissance pour ces espèces constitue un enjeu fort.

Détail de l'action

2.1 Participer aux événements spécifiques aux plans d'action :

- réunions de restitution des données, journées de formation proposées dans le cadre de plans d'action
- éventuellement, élaborer des actions de gestion en partenariat avec le animateur des plans d'action.

2.2 Associer les acteurs locaux aux actions menées

- être le relais de l'information lorsqu'une action est menée sur le terrain.

2.3 Récupérer ou faire remonter les données relatives aux espèces concernées.

- les données recueillies dans le cadre du DOCOB pourront servir au plan d'action.

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
2.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
2.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
2.3	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

/

Localisation des actions

Le site Natura 2000 « La Nive »

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- participation aux journées des plans d'action

Indicateurs d'évaluation :

- comptes rendus des journées de plans d'action
- données nouvelles concernant les espèces d'intérêt communautaire

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle: SMBVN, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : CBNSA, CEN Aquitaine, CEN Midi Pyrénées, Cistude Nature

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 2.1					
Action 2.2					
Action 2.3					

Action
SE-03

**Suivre et évaluer la gestion des habitats
d'intérêt communautaire et habitats d'espèce**

Priorité 1

Faisabilité 2

Objectif opérationnel : Evaluation de la gestion du site Natura 2000 sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire

Actions :

- Réaliser une évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre sur les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce.
- Adapter si besoin est les actions de gestion afin d'améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

Les actions réalisées dans le cadre de Natura 2000, qu'elles fassent l'objet d'un contrat Natura 2000, d'un contrat forestier ou d'une MAET, doivent être favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il paraît donc nécessaire d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre afin de les ajuster si besoin est.

Détail de l'action

- 3.1 Définir des indicateurs d'évaluation pour les travaux effectués : Chaque contrat de gestion est spécifique au milieu, aux objectifs et au type d'intervention. Lors du montage du dossier, la structure opératrice devra donc définir en relations avec la structure animatrice les indicateurs de suivi de l'action.
- 3.2 Définir des protocoles de suivi des habitats ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 ou MAET.
- 3.3 Réaliser un état des habitats avant et après travaux pour pouvoir montrer l'évolution du milieu. Pour les herbacées, cet état ne pourra se faire qu'après au moins 6 années de recul.
- 3.4 Réaliser un bilan annuel de l'état des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce ayant fait l'objet d'un contrat : bilan annuel qui servira de base à l'évaluation globale du DOCOB.

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
3.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	A réaliser en lien avec le CBNSA, CBNPMP et le CEN Aquitaine
3.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
3.3	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
3.4	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

- Les Contrats Natura 2000 étant réalisés au cas par cas, il sera important de définir dès la création du contrat, les indicateurs et le protocole de suivi des habitats à mettre en œuvre.
- On pourra se rapprocher des sites Natura 2000 en cours d'animation pour identifier les modalités de suivi de habitats et espèces.
- Pour les MAET, le suivi se limitera aux MAET faisant l'objet d'un diagnostic préliminaire.

Localisation des actions

Le site Natura 2000 « La Nive »

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de jours de suivi
- annuaire des propriétaires rencontrés
- descriptif des protocoles de suivi

Indicateurs d'évaluation :

- bilan annuel du suivi
- cartographie SIG du suivi – évaluation de l'état de conservation

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA, GDSAA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					
Action 3.2					
Action 3.3					
Action 3.4					

Action
SE-04

Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Priorité 1

Faisabilité 2

Objectif opérationnel : Evaluation de la gestion du site Natura 2000 sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire

Actions :

- Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

L'évaluation du DOCOB repose entre autres sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Il est donc indispensable de connaître cet état de conservation. Le suivi de 2 à 3 habitats d'intérêt communautaire par an permettra de mettre à jour les données nécessaires à l'évaluation du DOCOB.

Détail de l'action

- 4.1 Définir, en lien avec les structures spécialisées (CBNSA, CBNPMP, CEN Aquitaine), la méthodologie d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- 4.2 Réaliser l'évaluation de l'état de conservation de 2 à 3 habitats d'intérêt communautaire par an.

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
4.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	A réaliser en lien avec les CBN et le CEN Aquitaine
4.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

/

Localisation des actions

Le site Natura 2000 « La Nive »

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de jours de terrain
- protocoles de suivi et fiches terrain

Indicateurs d'évaluation :

- bilan annuel de l'état de conservation des habitats
- Actualisation du SIG

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN

Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 4.1					
Action 4.2					



Gestion Envahissantes

P37

GE-01 – Limiter la prolifération de la renouée du Japon sur les habitats d'intérêt communautaire

P41

GE-02 – Effectuer une veille sur l'évolution des envahissantes connues et l'apparition de nouvelles espèces

p44

GE-03 – Limiter l'expansion de l'érable Negundo dans la ripisylve

p47

GE-04 – Campagne de lutte contre le Vison d'Amérique

P49

GE-05 - Campagne de lutte contre l'écrevisse signal



Action

GE-01

Limiter la prolifération de la renouée du Japon sur les habitats d'intérêt communautaire

Priorité 1

Faisabilité 3

Objectif opérationnel :

- Limiter la prolifération des espèces par une lutte raisonnée

Actions :

- Limiter l'expansion de la renouée du Japon sur les secteurs à forts enjeux (mégaphorbiaies / aulnaies frênaies)
- Protéger les stations d'Angélique des estuaires vis-à-vis de la renouée du Japon

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

1330-5 Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée
3150-4 Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels
6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
6430-5 Mégaphorbiaies oligohalines
91E0*-1 Saules arborescentes à saule blanc

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1607* Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*)

Contexte

La renouée du Japon est largement présente le long des berges de la Nive aval, et remonte aujourd'hui dans la vallée des Aldudes et en amont de Saint Jean pied de Port. Maitriser l'expansion d'une telle espèce n'est pas envisageable à l'échelle du bassin versant. Néanmoins, les mégaphorbiaies situées sur la Nive aval pourraient être restaurées en limitant l'expansion de la renouée du Japon, d'autant plus qu'elles abritent l'Angélique des estuaires, espèce à très fort enjeu de conservation. Le Syndicat mixte de la Nive Maritime pourrait être la structure ressource pour la mise en œuvre d'une telle action.

Détail de l'action

- 1.1 Réalisation et actualisation d'une cartographie fine de la renouée du Japon sur les secteurs à Angélique des estuaires
- 1.2 Montage du projet :
 - définition d'un protocole précis d'intervention en lien avec le Syndicat de la Nive maritime, structure gestionnaire de ces espaces.
 - réalisation des travaux d'intervention (fauche, stockage, replantation) sur les secteurs cible
 - campagne de communication auprès du grand public pour faire prendre conscience du problème (secteur très fréquenté pour la promenade, forte sensibilité paysagère) : panneau - Journée sur le terrain - exposition
 - suivi afin d'adapter la gestion en fonction des résultats obtenus : suivi par cartographie
- 1.3 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur la renouée du Japon par une veille sur le sujet

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
1.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation 1000€	Formation à la distinction entre angélique des estuaires et renouée du Japon
1.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / Agence de l'eau / CG64 A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32326P- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	210000	Cf. Projet FIBRE du SMNM Travaux d'arrachage, bâchage et plantation : 130 000€ Matériel et compostage : 80 000€ Panneaux d'interprétation Journées sur le terrain dans le cadre de l'animation Appui scientifique et technique pour le protocole de suivi et la formation à la reconnaissance de l'espèce
1.3	Animation / Etat – Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

- Etant donné la complexité de la maîtrise de la renouée du Japon, cette action se fera sur des secteurs pilotes, de manière expérimentale.
- Dans le cadre de l'appel à projet en 2012 du FIBRE, un projet pilote a été déposé conjointement par le Syndicat de la Nive Maritime et le Syndicat du bassin versant de la Nive. Ce projet a été rejeté, mais le contrat Natura 2000 pourra s'appuyer sur le cahier des charges de ce projet, et sur les autres retours d'expérience du projet FIBRE.

Localisation des actions

- Nive aval le long du chemin de halage (Cf. Cartes)
- Autres habitats d'intérêt communautaire à titre pilote

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- protocole de l'opération
- nombres de jours de terrain

Indicateurs d'évaluation :

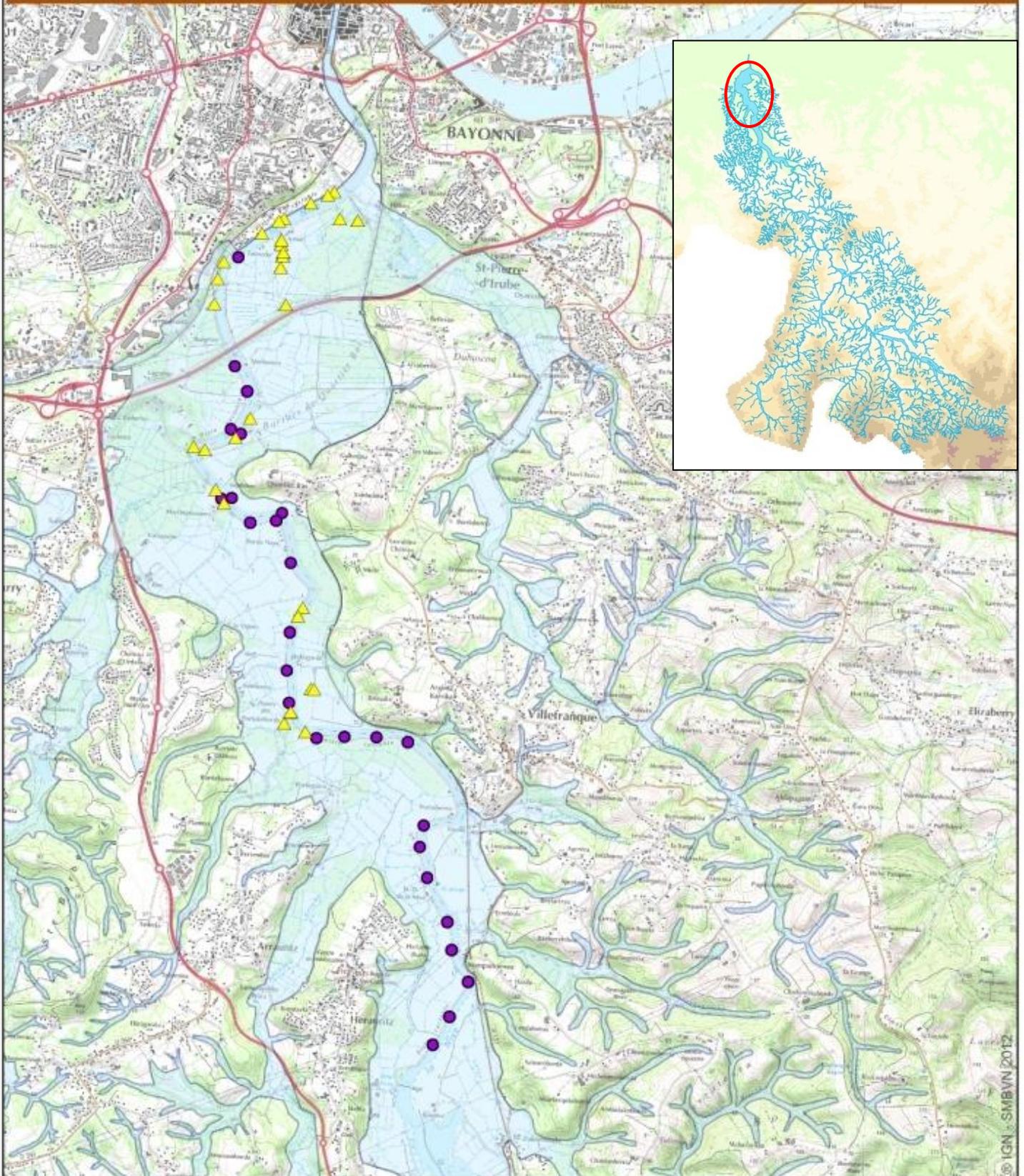
- nombre de stations d'angélique des estuaires, situation et caractérisation.
- cartographie annuelle des herbiers à renouée sur le secteur d'étude.

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle: SMNM / SMBVN / Communautés de communes / Communes
Financements :
- Animation
- Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Contrat Natura 2000 : A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
Partenaires techniques : CBNSA, CBNPMP, SMNM, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					

Angélique des estuaires - Menace potentielle de la renouée du Japon



- ▲ *angelica heterocarpa*
- Renouée du Japon
- Site Natura 2000 "La Nive"

0 1 Kilomètres


Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la Nive
Errobiko Ibarren Sindikatua

source: IGN BD carto -scan25 - SMBVN

Action
GE-02

Effectuer une veille sur l'évolution des envahissantes connues et l'apparition de nouvelles espèces

Priorité 2

Faisabilité 3

Objectif opérationnel :

- Inventaire des espèces envahissantes et mettre en place une cellule de veille

Actions :

- Améliorer la connaissance sur l'évolution des envahissantes
- Disposer d'indicateurs d'apparition de nouvelles envahissantes pour réagir rapidement

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

Outre la renouée du Japon, de nombreuses autres espèces envahissantes sont présentes sur le bassin versant. Elles peuvent être floristiques (Herbe de la pampa, Buddleia de David, Erable Negundo...) ou faunistiques (ragondin, vison d'Amérique, écrevisse de Louisiane...). La mise en place d'un réseau de suivi de ces espèces connues, et d'une cellule d'alerte concernant les nouvelles espèces envahissantes pourrait permettre de mieux appréhender l'évolution des milieux et les pratiques de gestion des milieux naturels à mettre en œuvre.

Une partie de ce travail est déjà réalisé par l'AAPPMA de la Nive dans le cadre du Programme Brigade Verte et aussi par l'APRN. L'objectif principal de ce programme est d'acquérir de la donnée pour les gestionnaires. Le recensement et la cartographie des espèces envahissantes pourrait éventuellement faire l'objet d'une convention avec ces structures et la fédération de pêche 64.

Détail de l'action

- 2.1 Réaliser un atlas cartographique des espèces envahissantes connues sur le territoire
- 2.2 Réaliser un suivi des herbiers à Baccharis en aval
- 2.3 Suivi des herbiers à jussie sur la gravière d'Ustaritz

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
2.1	Animation / Etat – Europe Hors contrat Natura 2000 : financement AEAG / CG64	Cf. Budget animation	La réalisation de l'atlas se fera par tronçon
2.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
2.3	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

- Le suivi des espèces envahissantes étant une opération très chronophage, on recherchera la complémentarité avec d'autres projets sur le territoire (suivi de MAET, veille sur les habitats d'intérêt communautaire, pêches électriques...) ou la mutualisation avec des structures réalisant déjà un suivi
- Dans le cadre de l'étude de stratégie de gestion des cours d'eau, SCE a réalisé la cartographie des herbiers à renouée le long des principaux cours d'eau. L'APRN a également réalisé en 2012 cette prospection pour les cours d'eau de l'amont du Bassin versant. Cette donnée pourra constituer l'état zéro des connaissances.

Localisation des actions

Cf. cartographie des habitats et espèces

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- mise à jour de l'atlas cartographique
- nombre de jours de suivi

Indicateurs d'évaluation :

- cartographie et caractérisation des espèces
- diffusion de l'herbier d'envahissantes.

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle: SMBVN / SMNM / Communautés de communes / Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN

Financements :

- Animation / Hors contrat Natura 2000

Partenaires techniques : MIGRADOUR, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 2.1					
Action 2.3					
Action 2.4					

Action

GE-03

Limiter l'expansion de l'érable negundo dans la ripisylve

Priorité 2

Faisabilité 3

Objectif opérationnel :

- Limiter la prolifération des espèces par une lutte raisonnée

Actions :

- Réaliser un suivi et une cartographie des individus de negundo sur les ripisylves d'intérêt communautaire
- Procéder à des éliminations d'érable negundo sur les secteurs à enjeux

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc
91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laïche espacée des petits ruisseaux

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Contexte

L'érable negundo est présent sur la partie aval du bassin versant de la Nive, majoritairement entre Bayonne et Cambo-les-bains. On le retrouve également dans la plaine de Saint Jean Pied de Port. Il se développe le long des berges en prenant la place des espèces autochtones. La baisse de diversité floristique sur ces ripisylves est une des causes du mauvais état de conservation des aulnaies-frênaies de l'aval du territoire.

Le Syndicat mixte de la Nive maritime a mis en place un programme d'élimination de l'érable negundo dans les Barthes de Villefranque. Mais pour l'instant aucun travail n'est mené entre Ustaritz et Cambo les Bains.

Détail de l'action

L'objectif de l'action est de continuer l'action du Syndicat de la Nive maritime sur le tronçon situé entre Ustaritz et Cambo les bains.

3.1 Actualiser la cartographie de l'érable Negundo sur les secteurs concernés (entre Ustaritz et Cambo les bains)

3.2 Montage du projet :

- définition d'un protocole précis d'intervention en lien avec le Syndicat de la Nive maritime et la communauté de communes Errobi, structures gestionnaires de ces espaces.
- réalisation des travaux d'intervention (annelation, arrachage, broyage, replantation...) sur les secteurs cible
- Suivi de gestion

3.3 Organiser une campagne de communication auprès du grand public pour faire prendre conscience du problème (secteur fréquenté pour la promenade, forte sensibilité paysagère) : panneautage – Journée sur le terrain - exposition

3.4 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur l'érable Negundo par une veille sur le sujet

Estimatif budgétaire

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
3.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
3.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	10 000	Assistance scientifique Travaux de coupe Matériel Appui scientifique et technique pour le suivi
3.3	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	2400	Panneaux d'interprétation 2*1200€ Journées sur le terrain dans le cadre de l'animation
3.4	Animation / Etat – Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

- Le Syndicat de la Nive Maritime réalisant déjà une opération pilote sur les barthes de Villefranque, il sera efficace de voir quel protocole d'intervention a été choisi et quels résultats en ressortent.
- L'intervention sur l'Erable negundo doit être suffisamment réfléchie pour éviter une expansion de la renouée du japon en cas de coupe de l'Erable.

Localisation des actions

Dans un premier temps, partie aval de la grande Nive, entre Ustaritz et Cambo les bains (Cf. carte)
Eventuellement plaine de Saint Jean Pied de Port

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- mise à jour de l'atlas cartographique
- nombre de jours de suivi

Indicateurs d'évaluation :

- cartographie et caractérisation des espèces,.

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN, SMNM, Communauté de communes Errobi

Financements :

Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Contrat Natura 2000 : A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Partenaires techniques : ONEMA, MIGRADOUR, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					
Action 3.2					
Action 3.3					
Action 3.4					



Action

Campagne de lutte contre le vison d'Amérique

Priorité 3

GE-04

Faisabilité 3

Objectif opérationnel :

- Limiter la prolifération des espèces par une lutte raisonnée

Actions :

- Identifier les secteurs principaux de présence du vison d'Amérique et sa pression
- Mettre en œuvre des campagnes de piégeage

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

/

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Contexte

Le site Natura 2000 « La Nive » a été identifié comme pouvant abriter le vison d'Europe, espèce fortement menacée à l'échelle nationale. Lors des prospections dans le cadre du diagnostic écologique, aucun vison d'Europe n'a été contacté. Néanmoins, les habitats naturels à l'aval du site sont favorable à cette espèce. Diverses observations ont par contre fait remonter la présence du vison d'Amérique, espèce envahissante occupant la même niche écologique que son cousin. La présence du vison d'Amérique sur le linéaire compromet donc la pérennité ou l'installation du vison d'Europe sur le linéaire de la Nive.

L'association des piégeurs agréés des Pyrénées atlantiques réalise chaque année des campagnes de piégeage, et tient à jour des données concernant les espèces capturées.

Détail de l'action

4.1 Afin d'avoir un meilleur aperçu de l'occupation du vison d'Amérique, une cartographie des points de contact pourra être réalisée.

4.2 Mise en place d'un groupe de travail composé du CEN Aquitaine, structure animatrice du plan de restauration du vison d'Europe, des associations de piégeurs, de la fédération de pêche, de l'AAPPMA de la Nive et APRN et des collectivités gestionnaires. Afin d'identifier un ou des moyens de maîtriser les populations de vison d'Amérique sur le territoire.

4.3 Organisation de campagnes de piégeage.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
4.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
4.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
4.3	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	1300	A voir avec l'association des piégeurs agréés 20 cages pièges * 40 euros Frais de déplacement : 500 euros

Recommandations de gestion

La capture du vison d'Amérique ne permettant pas une éradication totale de l'espèce, la pertinence de l'action, ainsi que les protocoles et secteurs d'intervention devront être définies par le groupe de travail.

Localisation des actions

A définir avec les porteurs de projet éventuels

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- mise à jour de l'atlas cartographique
- nombre de campagnes de captures

Indicateurs d'évaluation :

- cartographie des captures.

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle: Association des piégeurs agréés des Pyrénées Atlantiques, SMBVN

Financements : Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, DDTM 64, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 4.1					
Action 4.2					
Action 4.3					

Action**Campagne de lutte contre l'écrevisse signal****Priorité 1****GE-05****Faisabilité 2****Objectif opérationnel :**

- Limiter la prolifération des espèces par une lutte raisonnée
- Inventaire des espèces envahissantes et mettre en place une cellule de veille

Actions :

- Limiter l'expansion de l'écrevisse signal sur les cours d'eau de l'amont du territoire
- Protéger les stations d'écrevisse à pattes blanches vis-à-vis de l'écrevisse signal

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

/

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :1092 Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)**Contexte**

Le diagnostic écologique a fait ressortir la présence de stations d'écrevisses signal sur les cours d'eau de l'amont du territoire, notamment dans la vallée des Aldudes. Plusieurs stations d'écrevisses à pattes blanches ont été identifiées en aval de cette station, et risquent d'être mises en danger.

Détail de l'action

5.1 Mise en place et animation d'un groupe de travail chargé du projet d'éradication

5.2 Veille scientifique des méthodes et expérimentations mises en places

5.3 Réalisation du projet :

Cartographie préliminaire et définition d'un protocole d'intervention

Réalisation du chantier

Suivi des populations d'écrevisses signal et écrevisses à pattes blanches

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
5.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
5.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
5.3	Contrat Natura 2000 / Etat - Europe /AEAG A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	15 000	Réalisation de la cartographie et du protocole d'intervention

Recommandations de gestion

- Il n'existe pas aujourd'hui de méthode éprouvée pour éradiquer de manière sûre une station d'écrevisses. Une veille préalable des actions déjà réalisées dans ce sens semble nécessaire.
- Un plan d'action Régional en faveur de l'écrevisse à pattes blanches, auquel participe la Fédé, va être prochainement mis en œuvre. Le portage sera régional (Association Régionale des Fédérations de Pêche d'Aquitaine) sous l'égide de la DREAL. Il sera important de coordonner les actions dans le cadre de ce plan.

- Il serait intéressant de se rapprocher de la Navarre pour récupérer des informations sur la prolifération de l'écrevisse signal sur l'autre versant.

Localisation des actions

Vallée des Aldudes en priorité (Cf. carte)

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- bibliographie réalisée sur le sujet
- nombre de réunions de groupes de travail
- protocole d'intervention

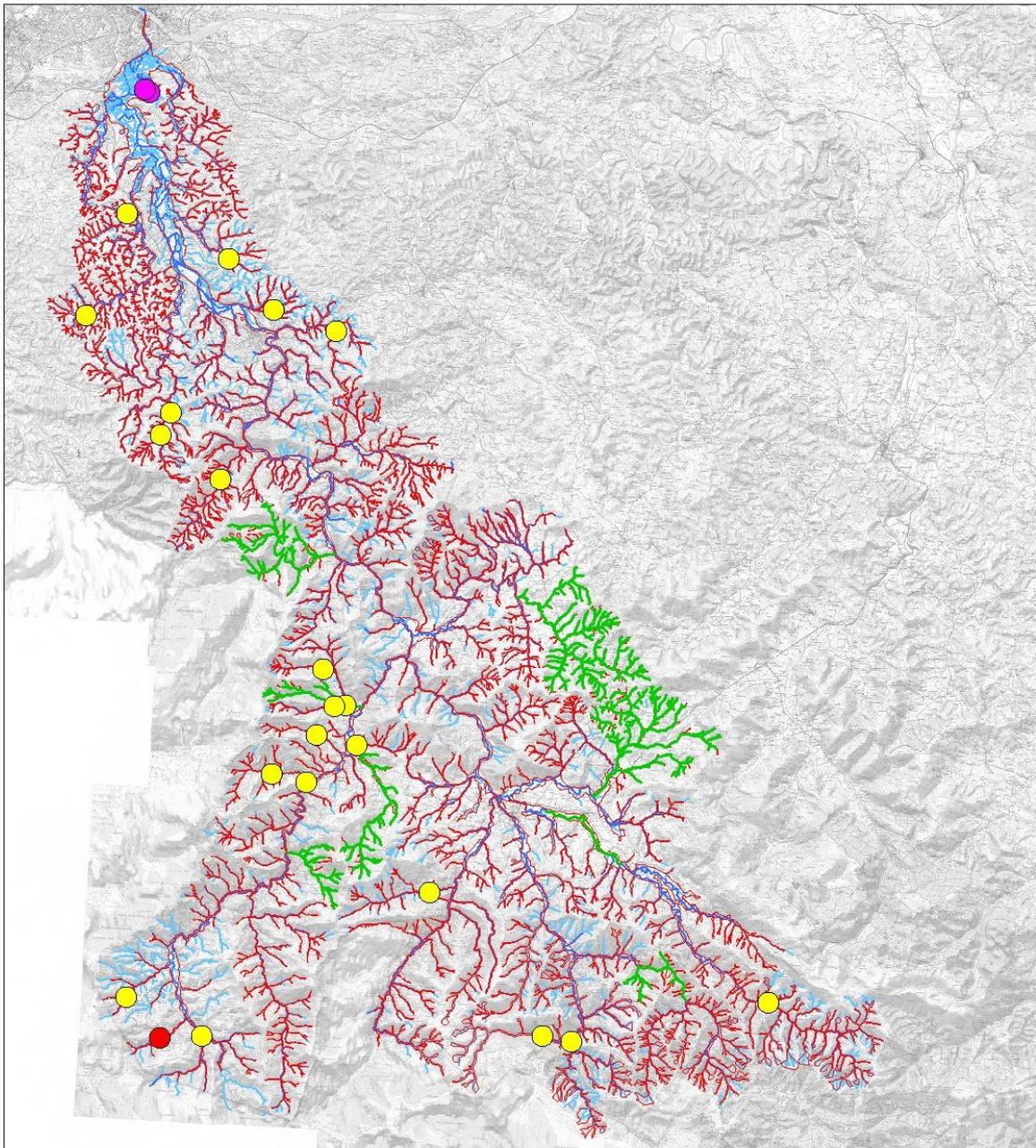
Indicateurs d'évaluation :

- bilan de l'intervention (quantités d'écrevisses capturées, cartographie des secteurs d'intervention)
- cartographie des secteurs d'écrevisses à pattes blanches
- suivi des stations traitées sur les années suivantes

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle: SMBVN / Fédération départementale de pêche 64 / AAPPMA / APRN
Financements : Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
Partenaires techniques : ONEMA, MIGRADOUR, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, Fédération régionale des Fédérations de pêche, Gouvernement de Navarre

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 5.1					
Action 5.2					
Action 5.3					



Sources : IGN Scan 25 - BD Carthage - ONEMA - BIOTOPE - Cartographie: Biotope, 2010

Ecrevisse à pattes blanches

Echelle 1 / 260 000

— Présence sur au moins un tronçon du sous-bassin

Autres informations

● Prospections infructueuses 2010

● Ecrevisse Signal

● Ecrevisse de Louisiane

Périmètre Natura 2000

Réseau hydrographique

— Intermittent

— Permanent





Qualité de l'Eau

P53

QE-01 – Enlèvement des décharges situées sur les habitats d'intérêt communautaire

P55

QE-02 – Limiter les amendements azotés

P59

QE-03 – Promouvoir la conversion de grandes cultures en prairies

P62

QE-04 – Réaliser un bilan annuel de la ressource en eau sur les principaux cours d'eau



Action**QE-01****Enlèvement des décharges sauvages situées sur les habitats d'intérêt communautaire****Priorité 2****Faisabilité 2****Objectif opérationnel :**

- Limiter les sources de pollution

Actions :

- Réaliser un inventaire des décharges sauvages situées sur des habitats d'intérêt communautaire
- Organiser des campagnes de nettoyage et de restauration des habitats

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

1330-5 Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc

91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laïche espacée des petits ruisseaux

91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes

9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

1301 Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)

1092 Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

1103 Alose feinte (*Alosa fallax*)

1163 Chabot (*Cottus gobios.i.*)

1102 Grande alose (*Alosa alosa*)

1099 Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)

1095 Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

1096 Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

1106 Saumon Atlantique (*Salmo salar*)

1126 Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Contexte

Les décharges sauvages sont encore nombreuses le long des cours d'eau. Les prospections réalisées dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de gestion des cours d'eau le montrent : plus de 80 décharges recensées sur les principaux cours d'eau du bassin versant. Or certaines de ces décharges sont situées sur ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire et peuvent impacter leur pérennité.

Détail de l'action

- 1.1 Cartographie et hiérarchisation des décharges situées sur ou à proximité d'habitats d'intérêt communautaire, et de l'implantation de containers de tri.
- 1.2 Organisation de journées collectives d'enlèvement des décharges
- 1.3 Réimplantation des containers de tri en retrait des cours d'eau et mise en place d'une signalisation informative

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
1.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
1.2	Hors contrat Natura 2000 / Etat – CG64 – AEAG	30 000€	Acquisition de matériel – Encadrement
1.3	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	Panneautage à destination des riverains Si besoin est, installation de protections spécifiques pour éviter la réutilisation de la décharge

Recommandations de gestion

- Cette action peut se faire dans un cadre pédagogique (organisation de journées avec des scolaires).
- L'action doit également se faire en lien avec le contrat de bassin qui identifie la problématique des décharges sauvages.
- Les communautés de communes Errobi et Baigorri Garazi, ainsi que le syndicat de la Nive Maritime ont la compétence de gestion des cours d'eau. Ce sont donc les structures les plus à même de porter ces projets.
- Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques pourrait également apporter des financements pour ce type d'action.
- Les associations de pêche et guides pêche devront également être sollicités pour inventorier l'ensemble des décharges

Localisation des actions

Sur les secteurs où des décharges sauvages sont identifiées sur des habitats d'intérêt communautaire.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de journées organisées
- cartographie des interventions

Indicateurs d'évaluation :

- bilan de l'intervention (quantités retirées, cartographie des secteurs d'intervention)
- évaluation de l'état de conservation du site

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : Communautés de communes, communes, SMBVN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : Collectivités, Associations de réinsertion, scolaires, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					

Action

QE-02

Limiter les amendements azotés

Priorité 2

Faisabilité 1

Objectif opérationnel :

- Limiter les sources de pollution

Actions :

- Limiter la fertilisation azotée en bordure de cours d'eau

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*

3150-1 Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

3150-4 Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels

3260-4 Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3260-5 Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par les Renoncules et les Potamots

3260-6 Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques

6410-6 Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques

6510-1 Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud Ouest

6510-6 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésophiles, mésotrophiques et basophiles

7220*-1 Communautés des sources et suintements carbonatés

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

L'eau du bassin versant présente une bonne qualité physico-chimique, ce qui est favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cependant, l'agriculture est dynamique sur le secteur, et localement l'épandage d'engrais peut amener une concentration plus élevée en azote, préjudiciable pour les herbiers, bancs alluviaux et prairies de fauche notamment.

Détail de l'action

Ces mesures ont pour objectif de limiter les risques de pollution bactériologique de l'eau. Elle pourront être proposée en complément d'autres actions du contrat de bassin (financement du compostage, conseil individuel). L'action vise à réduire ou à supprimer la fertilisation azotée sur les prairies et cultures situées en bord de cours d'eau :

2.1 Réduction de la fertilisation de 125 unités d'azote à 90 unités d'azote (MAET) en limitant les apports minéraux à 60 UN et en conservant la limite de chargement de la PHAE.

2.2 Gestion des prairies remarquables avec limitation de la fertilisation azotée à 60 unités d'azote. Cette MAET combine un retard de fauche avec une fertilisation limitée à 60 UN/ha et par an et pas de fertilisation minérale.

2.3 Gestion extensive des prairies. Cette mesure propose de limiter la fertilisation (hors apports par pâturage) à 60 unités d'azote total et 30 unités d'azote minéral, en limitant le chargement moyen à 1UGB/ha.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
2.1	MAET / Etat - Europe : Limitation de la fertilisation azotée sur prairie	406 000	700 ha * 116€/ha
2.2	MAET/ Etat - Europe : Fauche tardive des prairies remarquables	15780.8	80 ha *197.23€/ha
2.3	MAET/ Etat - Europe : gestion extensive des prairies	15381	Cf. PR1

Recommandations de gestion

- Les MAET sont contractualisées dans le cadre de la PAC jusqu'en 2013. L'outil de contractualisation évoluera avec la PAC en 2014.
- La problématique de l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau passe aussi par la gestion de l'assainissement. Ce volet est pris en compte dans le Contrat de Bassin de la Nive, outil complémentaire à Natura 2000.

Localisation des actions

Pour la limitation simple de la fertilisation et la gestion extensive des prairies - toute prairie, mégaphorbiaie et habitat d'intérêt communautaire située en bord de cours d'eau (Cf. carte 1)

Pour la gestion des prairies remarquables par fauche tardive – prairies remarquables à Cuivré des marais ou Agrion de mercure, ou prairies mésophiles de fauche (EUR 6510) (Cf. carte 2)

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de contrats passés
- cartographie des contractualisations

Indicateurs d'évaluation :

- évaluation de l'état de conservation des habitats
- évaluation de la qualité physico-chimique de l'eau

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN

Financements :

MAET – Limitation de la fertilisation azotée sur prairie

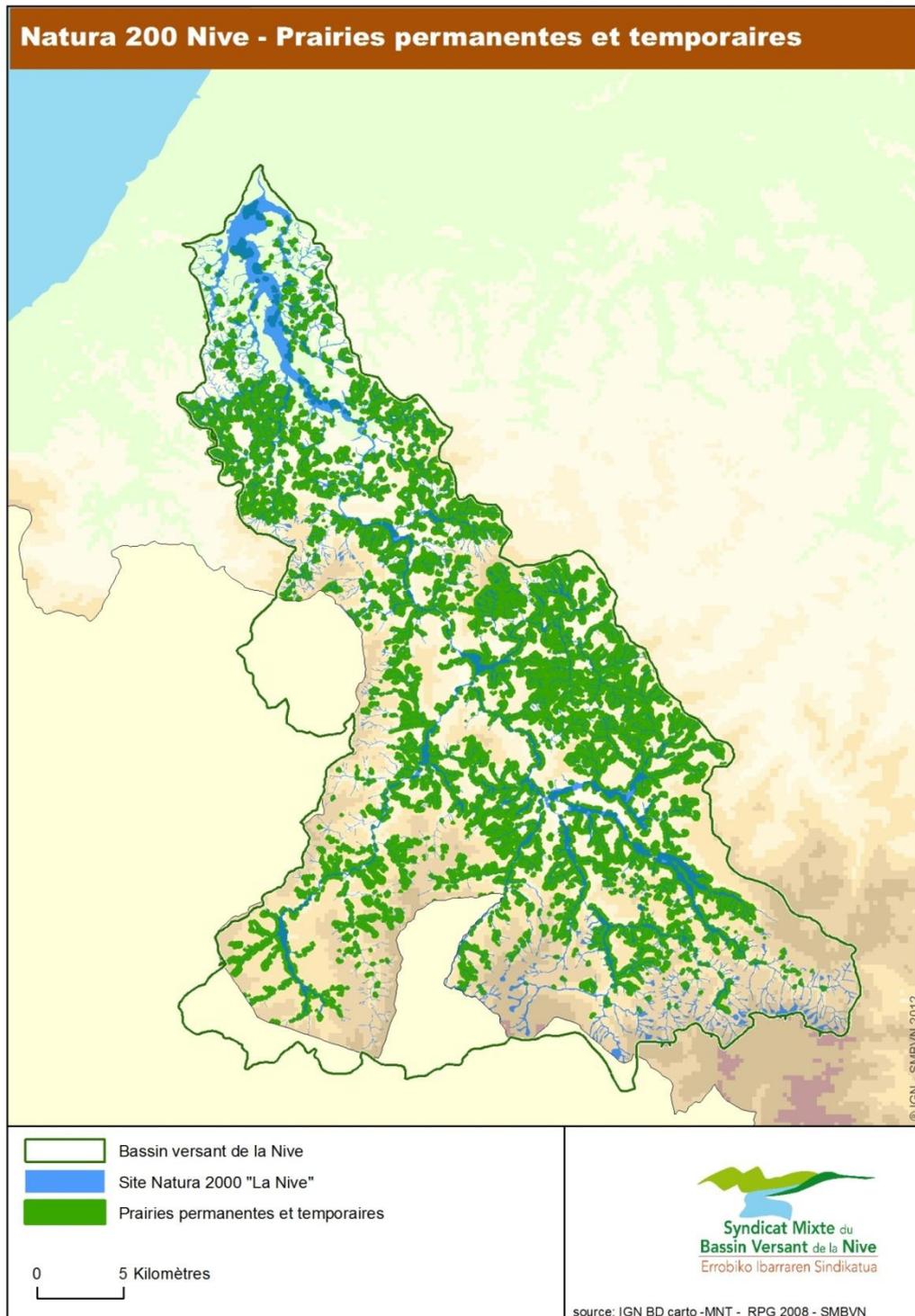
MAET – Fauche tardive des prairies remarquables

MAET – Gestion extensive des prairies

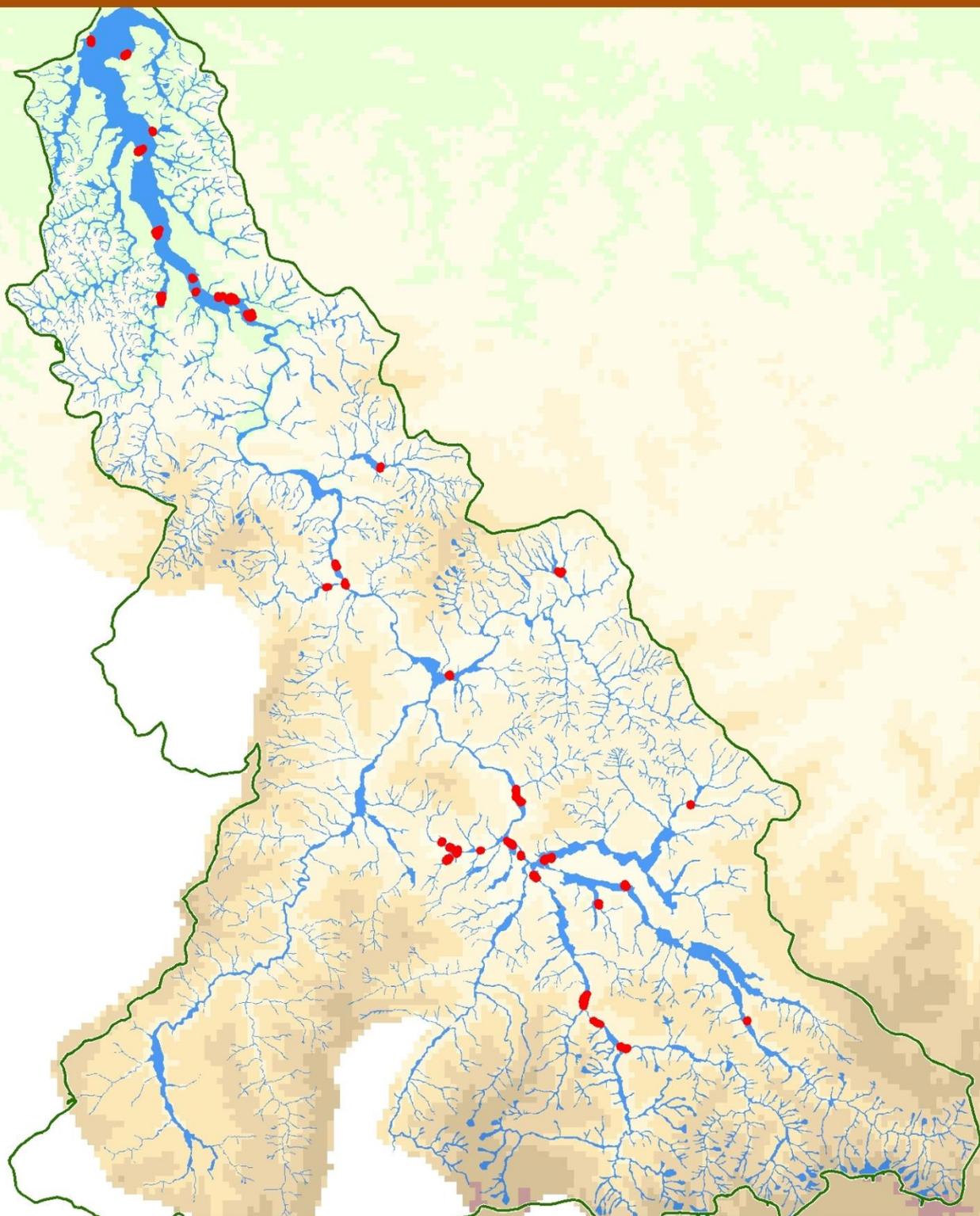
Partenaires techniques : Chambre d'agriculture 64, EHLG, CIVAM BLE Pays basque, AFOG, ADER, Associations foncières pastorales

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 2.1					
Action 2.2					
Action 2.3					



MAET Nive - Prairies mésophiles de fauche



-  Prairie mésophile de fauche 6510
-  Bassin versant de la Nive
-  Site Natura 2000 "La Nive"

0 5 Kilomètres


Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la Nive
Errobiko Ibarren Sindikatua

source: IGN BD carto -scan25 - SMBVN

Action**QE-03****Promouvoir la conversion de grandes cultures en prairies****Priorité 3****Faisabilité 3****Objectif opérationnel :**

- Limiter les sources de pollution

Actions :

- Convertir les grandes cultures en prairie

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

- 3110-1** Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*
- 3150-1** Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes
- 3150-4** Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels
- 3260-4** Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques
- 3260-5** Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par les Renoncules et les Potamots
- 3260-6** Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques
- 6410-6** Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques
- 6510-1** Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud Ouest
- 6510-6** Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésophiles, mésotrophiques et basophiles
- 7220*-1** Communautés des sources et suintements carbonatés

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

- 1044** Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- 1060** Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
- 1220** Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- 1355** Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- 1356** Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- 1092** Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- 1103** Alose feinte (*Alosa fallax*)
- 1163** Chabot (*Cottus gobios.i.*)
- 1102** Grande alose (*Alosa alosa*)
- 1099** Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
- 1095** Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- 1096** Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- 1106** Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
- 1126** Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Contexte

On retrouve quelques parcelles de grandes cultures le long des cours d'eau, majoritairement le long de la grande Nive et dans la plaine agricole de Saint Jean pied de Port. Bien que le territoire soit peu concerné par la monoculture du maïs, la conversion des parcelles de grandes cultures (principalement maïs) en prairies permettra de limiter le risque de pollution et aura un effet bénéfique pour la qualité des eaux.

Détail de l'action

3.1 L'action vise à transformer des grandes cultures en prairies permanentes, en limitant la fertilisation azotée à 90 Unités d'azote.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
3.1	MAET / Etat - Europe : Conversion de grande culture en prairie	27486	197.26 ha * 274.86€/ha A réévaluer en 2014 lors du changement de PAC

Recommandations de gestion

Sur le territoire, la majorité des parcelles en grandes cultures rentrent dans un système polyculture élevage et sont intégrées au système de production. Il s'agit bien ici de concentrer son effort sur les quelques parcelles existantes en monocultures et n'entrant pas dans un système polyculture-élevage.

De plus, étant donné la conjoncture concernant les céréales (prix élevés, spéculation), l'animateur devra évaluer son effort d'animation en fonction du résultat possible.

Localisation des actions

Parcelles en monoculture de céréales situées le long de la grande Nive ou dans la plaine de Saint Jean Pied de Port.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de contrats passés
- cartographie des contractualisations

Indicateurs d'évaluation :

- surfaces de prairies gagnées
- caractérisation des nouvelles prairies (habitats à cuivré, agrion, habitat d'intérêt communautaire ?)
- évaluation de la qualité physico-chimique de l'eau

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN

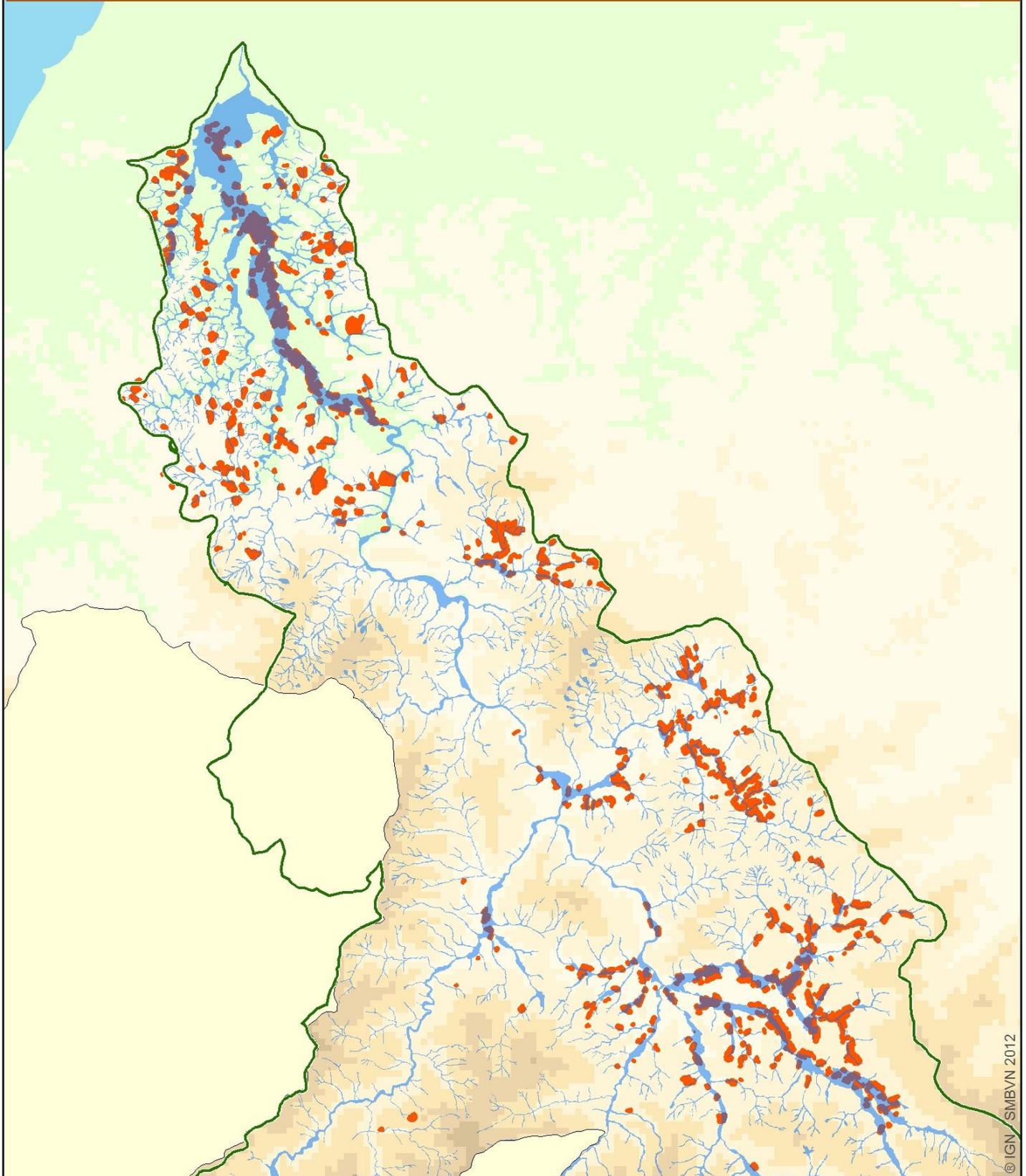
Financements : MAET – Conversion de grandes cultures en prairie

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture 64, EHLG, CIVAM BLE Pays basque, AFOG, ADER, Associations foncières pastorales

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					

Natura 200 Nive - Grandes cultures



© IGN - SMBVN 2012

-  Bassin versant de la Nive
-  Site Natura 2000 "La Nive"
-  Culture céréales

0 5 Kilomètres


Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la Nive
Errobiko Ibarraren Sindikatua

source: IGN BD carto -MNT - RPG 2008 - SMBVN

Action**QE-04****Réaliser un bilan annuel de la ressource en eau sur les principaux cours d'eau****Priorité 3****Faisabilité 2****Objectif opérationnel :**

- Suivi de la ressource en eau

Actions :

- Améliorer les connaissances sur la ressource en eau en réalisant une analyse quantitative

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

Outre les actions directes visant à améliorer la qualité des eaux, une forte demande de suivi de la ressource en eau a été exprimée par les acteurs locaux. L'évolution des niveaux et débits questionne les différents usagers de la ressource en eau. Le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive réalise déjà un suivi qualitatif de la ressource en eau, mais il manque une analyse quantitative.

Détail de l'action

- 4.1 Identifier l'ensemble des données disponibles sur la ressource en eau
- 4.2 Réaliser une étude de l'évolution des niveaux d'eau dans le temps en complément du bilan annuel du Syndicat par une analyse des niveaux d'eau.

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
4.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	
4.2	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

Des données concernant les niveaux d'eau pourraient être récupérées par le biais des gestionnaires de barrages (pisciculteurs, microcentraliers ...)

Il existe également trois stations limnimétriques sur la Nive, à Osses, St-Etienne de Baigorry et Cambo-les-Bains, dont les données sont disponibles sur la banque hydro.

Les données du service SPC (réseau vigicrues) devront également être analysées

Localisation des actions

Le site Natura 2000 « La Nive »

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- organisation d'une réunion avec les gestionnaires de barrages

Indicateurs d'évaluation :

- production d'un document de synthèse sur l'évolution historique des niveaux d'eau
- production d'une partie complémentaire pour l'analyse des eaux du Syndicat

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle: SMBVN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : AEAG, MIGRADOUR, CG64, Fédération de pêche 64, Association des microcentraliers, SMUN, GDSAA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 4.1					
Action 4.2					



Continuité Ecologique

P65

CE-01 – Conserver les bancs alluviaux d'intérêt communautaire comme zone de divagation du cours d'eau

P68

CE-02 - Maintenir les marges de végétation le long des lisières, fossés et canaux

P71

CE-03 – Mettre en œuvre et promouvoir une gestion durable des ripisylves et forêts alluviales

P75

CE-04 – Restaurer les corridors de ripisylves favorables aux espèces d'intérêt communautaire

P79

CE-05 – Aménager ou supprimer les busages

P81

CE-06 – Gestion hydraulique des barthes

P83

CE-07 – Aménager les ponts en faveur des mammifères semi-aquatiques



Action
CE-01

**Conserver les bancs alluviaux d'intérêt
communautaire comme zone de divagation du
cours d'eau**

Priorité 2

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Favoriser une gestion naturelle des linéaires d'accompagnement des cours d'eau, fossés et zones humides

Actions :

- Effectuer une veille et une prévention sur les bancs alluvionnaires d'intérêt communautaire

**Habitats d'intérêt communautaire principalement
concernés :**

3270-1 *Bidention* des rivières et *Chenopodium rubi*

**Espèces d'intérêt communautaire principalement
concernées :**

1103 Alose feinte (*Alosa fallax*)
1163 Chabot (*Cottus gobios.i.*)
1102 Grande alose (*Alosa alosa*)
1099 Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
1095 Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
1096 Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
1106 Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
1126 Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Contexte

Les végétations pionnières annuelles sont des habitats sensibles au régime d'écoulement naturel d'un cours d'eau. Leur maintien en bon état de conservation nécessite des perturbations (crues) qui rajeunissent le milieu. En l'absence de perturbations suffisantes, elles disparaissent sous l'effet de la dynamique progressive. L'état de conservation de ces habitat est globalement moyen. Ceci est principalement dû au peu de perturbations sur la partie aval de la Nive.

Détail de l'action

- 1.1 L'action consiste principalement à effectuer une veille vis-à-vis de ces bancs alluviaux, afin d'éviter toute intervention qui nuirait au bon fonctionnement de l'habitat (gestion des atterrissements, des embâcles).
- 1.2 Eventuellement, il peut être envisagé une gestion de ces milieux en cas de fermeture trop importante, à envisager avec le CBNSA et le technicien de rivière chargé de la gestion de ces milieux.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
1.1	Animation / Etat - Europe	Cf. Budget animation	Veille annuelle avec suivi photo
1.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32318 P – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32316 P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Sur devis	Dévégétalisation Enlèvement des grumes

Recommandations de gestion

L'intervention sur ces milieux ne doit être réalisée que si nécessaire.

Dans le cadre de la DIG, il sera important de suivre les travaux des communautés de communes en lien avec le technicien de rivière, afin d'éviter la dégradation de ces secteurs.

Localisation des actions

Pour la majeure partie sur la partie aval et moyenne de la Nive (Cf. carte fiche habitat)

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- compte rendu des visites de terrain

Indicateurs d'évaluation :

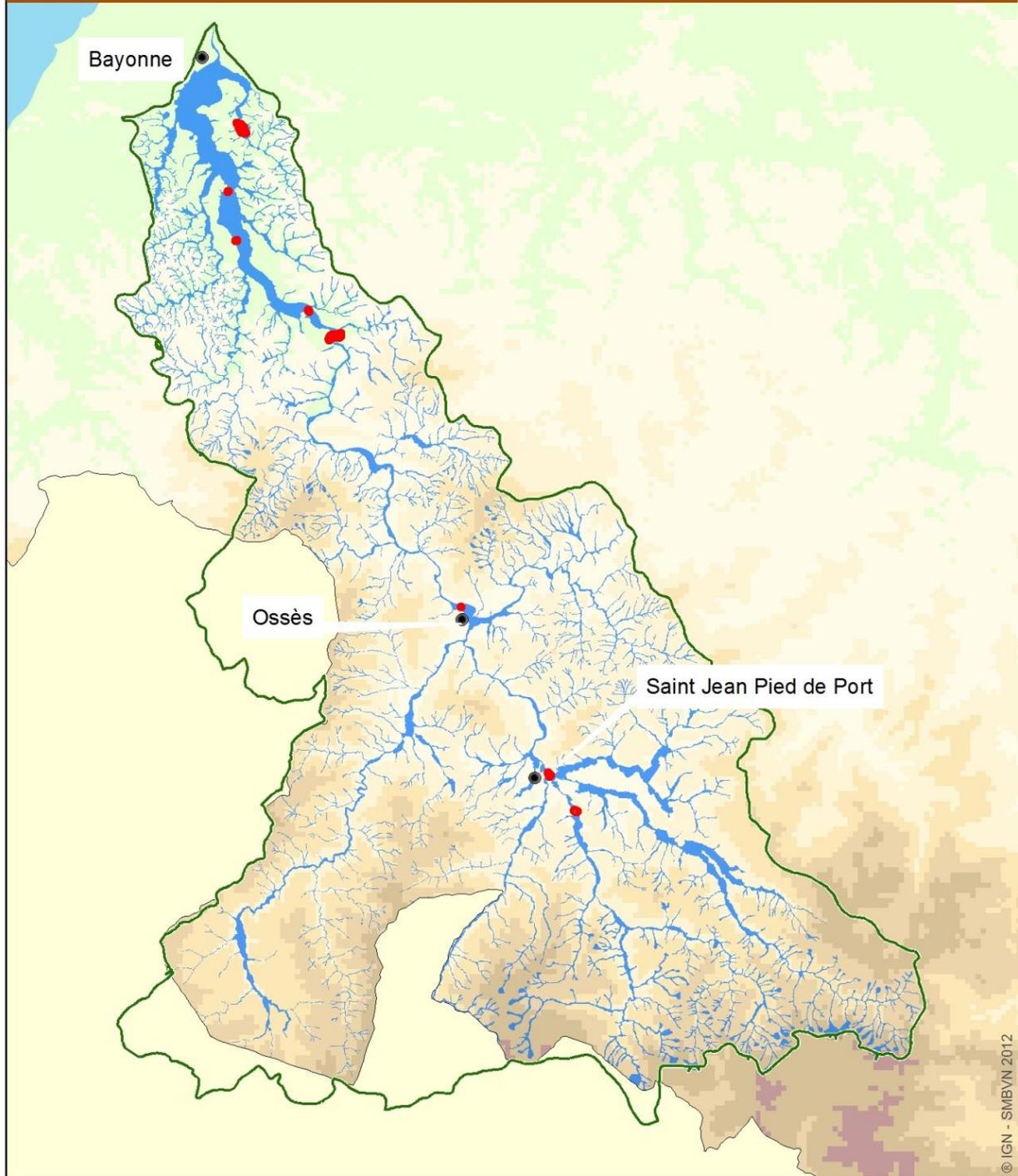
- état de conservation de ces habitats

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle: SMBVN Financements : - Animation - Contrat Natura 2000 : A32318 P – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires - Contrat Natura 2000 : A32316 P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive Partenaires techniques : Collectivités, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 1.1					
Action 1.2					

Natura 200 Nive : Végétations pionnières annuelles



-  Végétations pionnières annuelles
-  Bassin versant de la Nive
-  Site Natura 2000 "La Nive"

0 5 Kilomètres


Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la Nive
Errobiko Ibarren Sindikatua

source: IGN BD carto - scan25 - SMBVN

Action
CE-02

Maintenir les marges de végétation de long des lisières, fossés et canaux

Priorité 1

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Favoriser une gestion naturelle des linéaires d'accompagnement des cours d'eau, fossés et zones humides

Actions :

- Réaliser une gestion des mégaphorbiaies favorable au Cuivré des marais et à l'Agrion de mercure

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

1330-5 Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*

6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

6430-5 Mégaphorbiaies oligohalines

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1044 Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

1060 Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Contexte

Les mégaphorbiaies sont des habitats d'intérêt communautaire situées majoritairement à l'aval du bassin versant. Habitats favorables pour le Cuivré des marais, l'Agrion de mercure ou l'Angélique des estuaires, elles jouent le rôle de corridor écologique pour de nombreuses autres espèces. Situées le long des fossés et canaux ou en lisière de forêt humide, elles constituent un stade de reconquête forestière des milieux abandonnés. Ce sont donc des végétations transitoires.

Dans le cadre de la gestion des espaces verts et des voiries, une gestion trop intensive de ces habitats risque de les dégrader, et de favoriser le développement d'espèces envahissantes comme la renouée du Japon. L'objectif est de réaliser une gestion par fauche haute tardive permettant l'expression de la diversité floristique.

Détail de l'action

2.1 Définir un protocole de gestion des mégaphorbiaies le long des chemins, canaux et fossés qui définit le nombre de passage, les périodes d'intervention, le type d'engin à utiliser et la plus-value environnementale recherchée.

2.2 Gérer de manière extensive les mégaphorbiaies par fauche exportatrice tardive, à réaliser par les services espaces verts et voirie.

2.3 Mettre en place un plan de communication auprès du grand public sur les secteurs fréquentés pour expliquer l'intérêt d'une gestion par fauche tardive (sur le chemin de halage notamment).

2.4 Réaliser une formation du personnel technique ou des agriculteurs en vue d'adapter la gestion de ces habitats.

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
2.1 à 2.3	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32311R – Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Sur devis	-Assistance scientifique à l'établissement d'un protocole - Fauche tardive - Suivi des habitats
2.4	Animation / Hors contrat	<i>Cf. Fiche IS04</i>	<i>Cf. Fiche IS04</i>

Recommandations de gestion

- La mégaphorbiaie en association avec la saulaie est un milieu fortement recherché par la loutre. Il faut donc conserver une mosaïque d'habitats (prairies, mégaphorbiaie, ripisylve).
- Les mégaphorbiaies à Angélique des estuaires étant situées le long du chemin de halage, la fauche tardive reste difficile à faire accepter, les plantes bouchant la vue sur la Nive. La gestion doit donc être menée de concert avec le Syndicat de la Nive Maritime et les structures spécialisées (CBNSA).
- Le CG64 a mené des tests de fauche tardive le long de sa voirie et de ses fossés. Il pourrait être intéressant de se rapprocher d'eux pour analyser leur protocole et leurs résultats.
- La formation du personnel technique peut se faire en lien avec l'action de réduction des phytosanitaires qui sera animée dans le cadre du contrat de bassin.

Localisation des actions

Berges de la Nive le long du chemin de halage. Lisières, fossés et canaux situés entre Bayonne et Ustaritz

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- réalisation du protocole
- compte rendu des visites de terrain

Indicateurs d'évaluation :

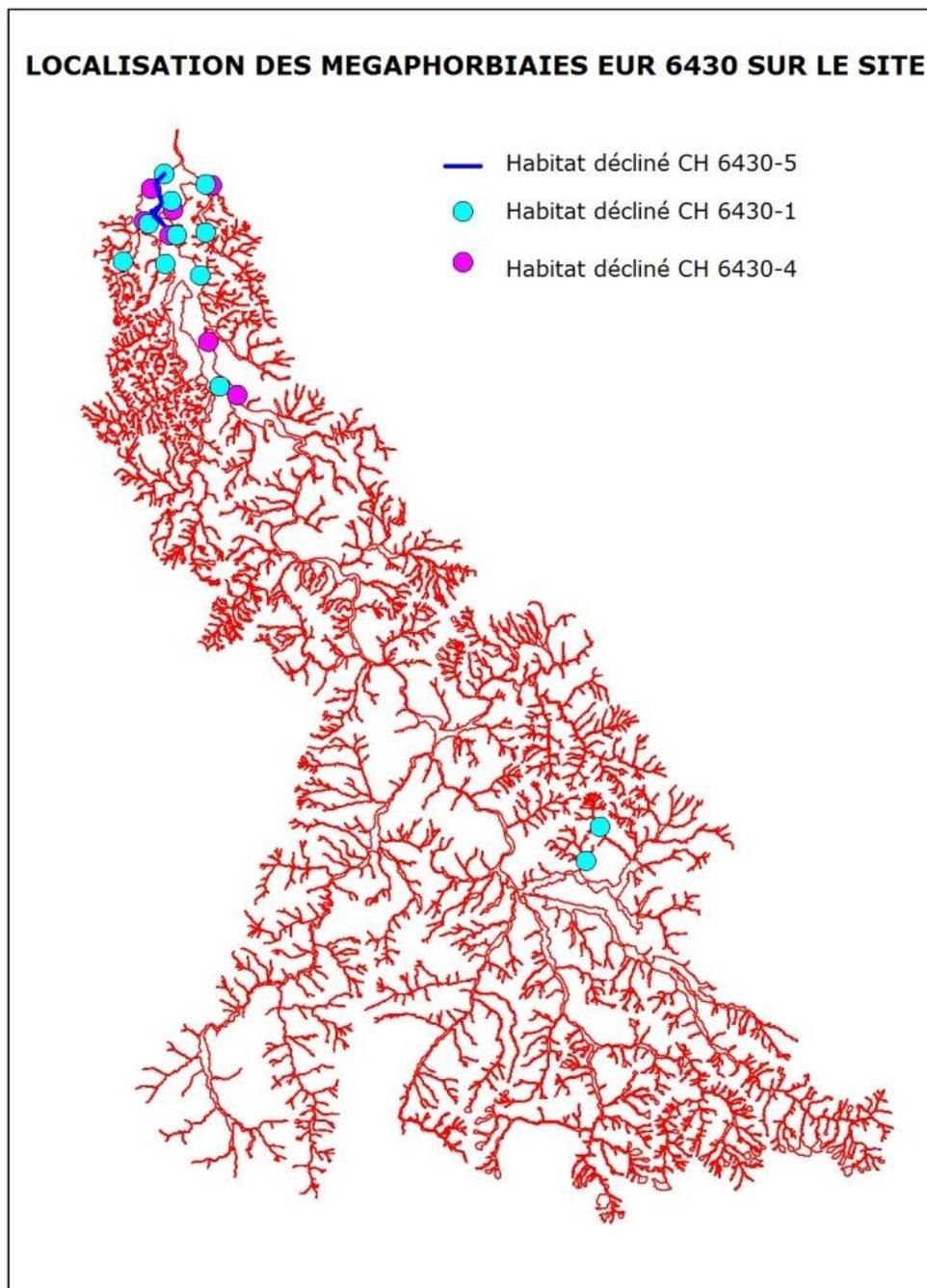
- évaluation de l'évolution de ces habitats (cartographie)
- outils de communication mis en place

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle: SMNM / Communauté de communes Errobi
Financements : Contrat Natura 2000 – A32311R – Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Partenaires techniques : Communauté de communes Errobi, SMNM, CBNSA, Chambre d'agriculture 64, EHLG

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 2.1					
Action 2.2					

Action 2.3					
Action 2.4					



Action
CE-03

Mettre en œuvre et promouvoir une gestion durable des ripisylves et forêts alluviales

Priorité 1

Faisabilité 1

Objectif opérationnel :

- Maintenir ou restaurer les ripisylves
- Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs

Actions :

- Mettre en place une gestion raisonnée des ripisylves, favorables à la faune semi-aquatique
- Former les exploitants agricoles pour entretenir ou restaurer les ripisylves

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
6430-7 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi sciaphiles à sciaphiles
91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc
91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laîche espacée des petits ruisseaux
91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes
91F0-3 Chênaies-ormaies à frêne oxyphylle

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
1301 Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
1103 Alose feinte (*Alosa fallax*)
1163 Chabot (*Cottus gobios.i.*)
1102 Grande alose (*Alosa alosa*)
1099 Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
1095 Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
1096 Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
1106 Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
1126 Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
1092 Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Contexte

Les ripisylves et forêts alluviales constituent l'habitat d'intérêt communautaire et habitat d'espèce le plus représenté sur le site Natura 2000 « La Nive ». Leur maintien en bon état de conservation est favorable à la faune et la flore locale, mais aussi à la qualité du cours d'eau et de ses berges.

Détail de l'action

- 3.1 Définir un manuel de bonnes pratiques à destination des propriétaires ou gestionnaires forestiers (à réaliser en lien avec l'ONF et le CRPF, les CBN peuvent être sollicités pour un appui technique)
 - 3.2 Accompagner les propriétaires agricoles pour l'entretien de leur ripisylve dans le cadre des MAET
 - 3.3 Sur les parcelles non agricoles, mettre en œuvre une gestion durable de la ripisylve
 - 3.4 Favoriser la diversification des classes d'âges en limitant le plus possible les interventions, voir en préconisant la non intervention
 - 3.5 Diminuer l'impact des dessertes en milieu forestier.
- Pour les quelques forêts en gestion publique, les travaux de création ou d'aménagement de dessertes pourront être réfléchis de façon à minimiser leur impact sur les habitats d'intérêt communautaire, tout en les informant sur la présence de ceux-ci

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
3.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
3.2	Etat / Europe MAET – Entretien de la Ripisylve	84964.8	17130ml /an sur 3 ans
3.3	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32311R – Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	11000	1000ml de clôture à 11€/ml
3.4	Contrat forestier / Etat / Europe F22706 – Chantier d’entretien et de restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22710 – Mise en défens de types d’habitats d’intérêt communautaire	Sur devis	
3.5	Contrat forestier / Etat / Europe F22709 Prise en charge de certains surcoûts d’investissement visant à réduire l’impact des dessertes en forêt F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Sur devis	Panneautage éventuel dans les forêts communales ou sur les secteurs sensibles et très fréquentés (Laxia par exemple)

Recommandations de gestion

Dans le cadre du contrat de bassin, le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive accompagne les collectivités concernées pour définir leur stratégie de gestion des cours d’eau. L’entretien ou la restauration des ripisylves fait partie des compétences que prendront les collectivités. Cette action devra donc être menée dans le cadre de la gestion des cours d’eau réalisée par les communautés de communes.

Localisation des actions

Cf. Cartographie des habitats d’intérêt communautaire et habitats d’espèces

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- manuel de bonnes pratiques
- cahier des charges des MAET

Indicateurs d’évaluation :

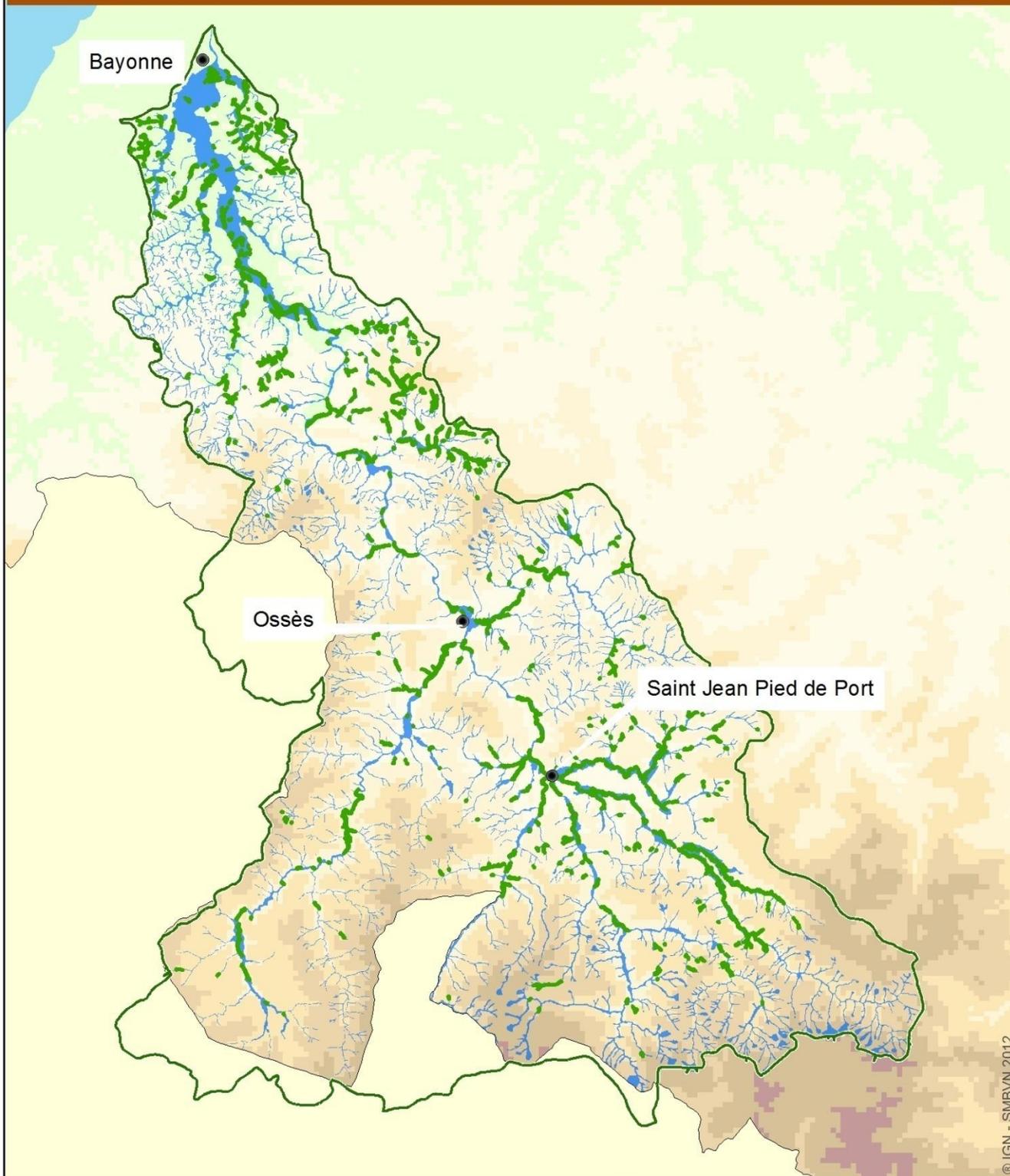
- évaluation de l’évolution de ces habitats
- nombre de MAET réalisées – quantité de linéaire en gestion
- linéaire de ripisylve en gestion par les collectivités

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN / SMNM / ONF / Collectivités
Financements :
Animation
MAET – Entretien des ripisylves
Contrat Natura 2000 – A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Contrat forestier – F22706 – Chantier d'entretien et de restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Contrat forestier – F22709 – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
Contrat forestier – F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire
Contrat F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt
Partenaires techniques : Collectivités, Chambre d'agriculture 64, EHLG, ONF, CRPF, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					
Action 3.2					
Action 3.3					
Action 3.4					
Action 3.5					

Natura 200 Nive : Aulnaies - frênaies riveraines



© IGN - SMBVN 2012

-  Aulnaie Frênaie riveraine
-  Bassin versant de la Nive
-  Site Natura 200 "La Nive"

0 5 Kilomètres



Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la Nive
Errobiko Ibarrenaren Sindikatua

source: IGN BD carto -scan25 - SMBVN

Action
CE-04

**Restaurer les corridors de ripisylves favorables
aux espèces d'intérêt communautaire**

Priorité 1

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Maintenir ou restaurer les ripisylves
- Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs

Actions :

- Restaurer les continuum de ripisylve favorables aux espèces d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
6430-7 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi sciaphiles à sciaphiles
91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc
91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laïche espacée des petits ruisseaux
91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes
91F0-3 Chênaies-ormaies à frêne oxyphylle

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1355 Loure d'Europe (*Lutra lutra*)
1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
1301 Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
1103 Alose feinte (*Alosa fallax*)
1163 Chabot (*Cottus gobios.i.*)
1102 Grande alose (*Alosa alosa*)
1099 Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
1095 Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
1096 Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
1106 Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
1126 Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
1092 Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Contexte

Les diagnostics réalisés dans le cadre de Natura 2000 et de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau ont fait apparaître des secteurs où la ripisylve est en mauvais état de conservation ou absente. Cela s'explique souvent par une gestion inappropriée des berges (coupe rase). Afin de préserver les corridors de déplacement pour la faune et de conserver le bon état écologique des aulnaies frênaies, il est important de restaurer les secteurs de ripisylve dégradés.

Détail de l'action

- 4.1 En lien avec les collectivités en charge de la gestion des berges, établir un programme d'intervention en fonction de l'urgence et de la faisabilité de la restauration.
- 4.2 Réalisation de chantiers de restauration (replantation, bouturage, protection) et le suivi des secteurs restaurés afin d'adapter la gestion à mettre en œuvre.
- 4.3 Informer les propriétaires et usagers pour favoriser une gestion adaptée des ripisylves

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
4.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	A réaliser dans le cadre de la stratégie de gestion des cours d'eau
4.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32311P – Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	Sur devis	
4.3	Animation / Hors contrat Natura 2000 Contrat Natura 2000 – A32326 P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Contrat F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Sur devis	

Recommandations de gestion

La définition des secteurs à restaurer devra se faire en lien avec les collectivités chargées de la gestion des cours d'eau.

Localisation des actions

Tout le territoire, en priorité sur les secteurs identifiés par le recoupement entre l'étude de stratégie de gestion des cours d'eau et la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- protocole d'intervention pour la restauration

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de contrats Natura 2000 réalisés
- cartographie des secteurs restaurés

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : Communautés de communes, SMBVN

Financements :

Contrat Natura 2000 : A32311P – Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Contrat forestier :

F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire

F22706 – Chantier d'entretien et de restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

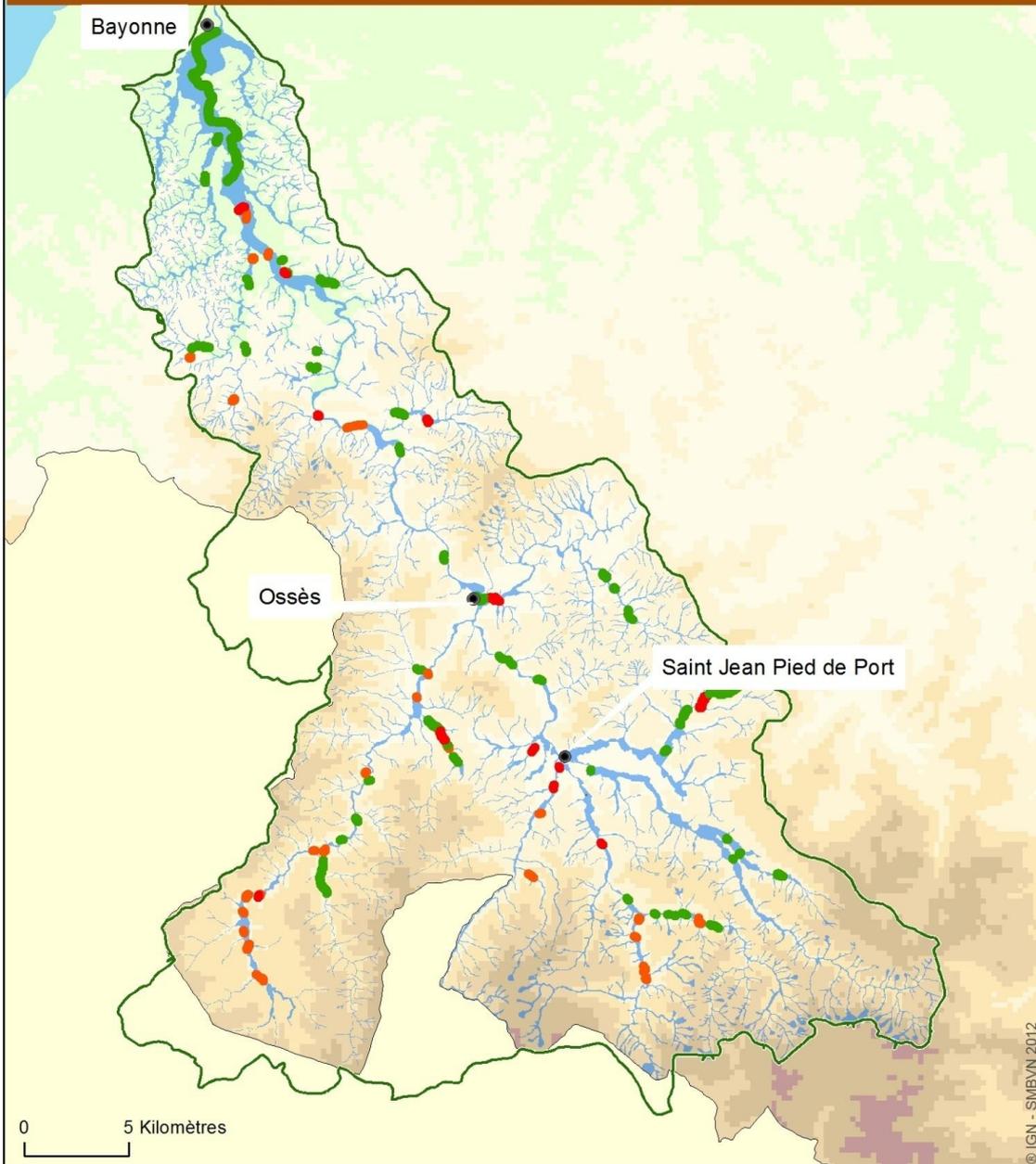
F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Partenaires techniques : SMBVN, Collectivités, ONF, CRPF, CBNPMP

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 4.1					
Action 4.2					
Action 4.3					

Natura 200 Nive : Gestion préconisée de la ripisylve Etude de stratégie de gestion des cours d'eau 2012



- Clôture Sensibilisation
- Restauration Clôture Sensibilisation
- Sensibilisation
- Bassin versant de la Nive
- Site Natura 2000 "La Nive"



source: IGN BD carto -scan25 - SMBVN

Action

Aménager ou supprimer les busages

Priorité 1

CE-05

Faisabilité 3

Objectif opérationnel :

- Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs

Actions :

- Réaliser un inventaire et une caractérisation des busages et petits ouvrages bloquants (passages sous ponts) pour les mammifères semi-aquatiques et la faune piscicole
- Aménager, remplacer ou supprimer ces ouvrages

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

/

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

- 1103 Alose feinte (*Alosa fallax*)
- 1163 Chabot (*Cottus gobios.i.*)
- 1102 Grande alose (*Alosa alosa*)
- 1099 Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
- 1095 Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- 1096 Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- 1106 Saumon Atlantique (*Salmo salar*)
- 1126 Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- 1092 Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Contexte

Le long de la Nive et de ses affluents, de nombreux busages peuvent s'avérer bloquants pour la faune piscicole. Certains ouvrages ont leur raison d'être et ne peuvent pas être aménagés, mais d'autres pourraient être aménagés ou supprimés pour permettre un meilleur déplacement de la faune piscicole.

Détail de l'action

5.1 Définir un programme d'action pour l'aménagement ou la suppression des busages bloquants

- inventaire des busages et petits ouvrages bloquants. L'étude de définition des cours d'eau peut apporter des éléments, et le CG64 a lancé un étude de caractérisation des busages situés sous les routes départementales.
- caractériser l'impact des ouvrages sur la mobilité de la faune piscicole en réalisant des pêches électriques
- définir les ouvrages à traiter en priorité

5.2 Réaliser les travaux et le suivi des ouvrages une fois les travaux terminés

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
5.1	Hors Contrat Natura 2000 / CG64 / AEAG / Collectivités	Selon devis Pêche électrique : 10000€	
5.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	Selon devis	

Recommandations de gestion

Avant de lancer les travaux, il sera important de hiérarchiser les busages afin de définir des priorités d'intervention. Un travail d'inventaire des buses ayant un impact sur le déplacement de la faune piscicole a été réalisé par l'AAPPMA de la Nive dans le cadre du programme brigade verte. L'APRN dispose également de données. Ce recensement est complété par un suivi frayères qui permet de hiérarchiser les points les plus problématiques. La mobilisation de financements dans le cadre d'un contrat Natura 2000 se fera sous réserve de justification du bien fondé de l'action en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, et devra mobiliser d'autres sources de financement.

Localisation des actions

Site Natura 2000 « La Nive »

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- inventaire et cartographie des busages
- cahier des charges des travaux, photos avant et après travaux

Indicateurs d'évaluation :

- pêches électriques réalisées à priori et posteriori, cartographie des secteurs aménagés

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : CG 64, Collectivités, communes, propriétaires privés, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, GDSAA
Financements : Contrat Natura 2000 : A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons CG64, AEAG, Collectivités
Partenaires techniques : CG64, MIGRADOUR, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine, GDSAA, Ibai Errekak

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 5.1					
Action 5.2					

Action

Gestion hydraulique des barthes

Priorité 2

CE-06

Faisabilité 3

Objectif opérationnel :

- Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs

Actions :

- Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique des barthes de l'aval de la Nive
- Réaliser une gestion des clapets et porte à flots favorable aux espèces d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

- 6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
- 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
- 6430-5 Mégaphorbiaies oligohalines
- 91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc
- 91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laîche espacée des petits ruisseaux
- 91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes
- 91F0-3 Chênaies-ormaies à frêne oxyphylle

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

- 1044 Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- 1060 Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
- 1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- 1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Contexte

Les barthes situées à l'aval du bassin versant de la Nive abritent plusieurs espèces d'intérêt communautaire (cuivré des marais, agrion de mercure...). C'est le caractère inondable de ces milieux qui fait leur spécificité. L'alimentation en eau est conditionnée par le fonctionnement d'ouvrages comme les clapets et portes à flots, qui historiquement ont permis une mise en culture de ces milieux. Une gestion de ces ouvrages en faveur des habitats d'espèces permettra de préserver les espèces d'intérêt communautaire présentes.

Détail de l'action

- 6.1. Réaliser un inventaire des clapets et portes à flots situés sur les barthes de la Nive, et analyser leur impact sur les espèces d'intérêt communautaire. La gestion des clapets réalisée par la plaine d'Ansot pourra apporter des informations sur ce projet.
- 6.2 Définir un programme d'action pour l'entretien et la gestion des ouvrages de petite hydraulique
- 6.3 Réaliser les travaux et le suivi des ouvrages une fois les travaux terminés

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
6.1	Hors contrat Natura 2000 / Collectivités / CG64 / AEAG		
6.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique	Selon devis	
6.3			

Recommandations de gestion

La mairie de Bayonne réalise déjà une gestion de ses ouvrages de petite hydraulique sur la plaine d'Ansot. Leur expérience en la matière permettra d'appréhender plus efficacement le sujet.

Un plan de restauration en faveur du vison d'Europe est en cours sur les barthes de l'Urdainz. La gestion de ces ouvrages devra donc être réfléchiée dans le cadre de ce plan de restauration.

Localisation des actions

Les barthes situées à l'aval du bassin versant de la Nive

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- inventaire et cartographie des clapets et porte à flots
- cahier des charges des travaux
- photos avant et après travaux

Indicateurs d'évaluation :

- pêches électriques
- cartographie des secteurs aménagés

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMNM, Communautés de communes, structures gestionnaires de barthes, propriétaires privés
Financements :
Contrat Natura 2000 CG64, AEAG, Collectivités:
A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
Partenaires techniques : CG64, MIGRADOUR, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine,

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 5.1					
Action 5.2					
Action 5.3					

Action**Aménager les ponts en faveur des mammifères
semi aquatiques****Priorité 1****CE-07****Faisabilité 3****Objectif opérationnel :**

- Assurer la libre circulation des espèces sur leurs habitats respectifs

Actions :

- Réaliser des aménagements spécifiques (type banquettes) sous les ponts à fort enjeu pour limiter la mortalité par collision routière

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

/

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

- 1355** Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- 1356** Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- 1301** Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)

Contexte

De nombreux ponts permettent de franchir les cours d'eau du bassin versant. Selon la façon dont ils ont été construits, certains ne permettent pas aux mammifères semi-aquatiques de passer, et les obligent à traverser la route, ce qui augmente le risque de mortalité par collision routière. L'idée est donc d'aménager les ponts les plus accidentogènes pour réduire le risque de mortalité par collision routière.

Détail de l'action

- 6.1 Diagnostic et hiérarchisation des ponts vis-à-vis du franchissement par les mammifères semi aquatiques
- 6.2 Réaliser les travaux d'aménagement
- 6.3 Suivi et évaluation

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
6.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
6.2	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe : A32323 P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32325 P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	Selon devis	
6.3	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe : A32323 P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Selon devis	

Recommandations de gestion

- Il est important de connaître l'impact des ponts sur les mammifères semi aquatiques avant d'engager tout travaux. Le travail de diagnostic et de hiérarchisation des ouvrages doit se faire en amont de la définition des travaux à engager.
- Le groupe mammalogique breton travaille sur la thématique et pourra fournir différents exemples et contextes de réalisation.

Localisation des actions

Site Natura 2000 « La Nive »

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- diagnostic des ponts
- hiérarchisation des ouvrages
- cahier des charges de l'action

Indicateurs d'évaluation :

- réalisation effective des travaux
- si possible piège photo si présence avérée d'un mammifère à proximité de l'ouvrage

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : Communes, CG64
Financements : Contrat Natura 2000 :
A32323 P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
A32325 P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaire
Partenaires techniques : ONEMA, MIGRADOIR, Fédération de pêche 64, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 6.1					
Action 6.2					
Action 6.3					



Protection Restauration

P86

PR-01 – Gestion par pâturage extensif et/ou fauche tardive des habitats d'espèce et d'intérêt communautaire

P88

PR-02 – Réaliser une gestion différenciée des berges dans les zones à herbiers

P90

PR-03 – Mettre en défens les tourbières et autres habitats d'intérêt communautaire

P92

PR-04 - Restaurer les habitats de la loutre et du vison d'Europe



Action
PR-01

**Gestion par pâturage extensif et/ou fauche
tardive des habitats d'espèce et d'intérêt
communautaire**

Priorité 2

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Mettre en œuvre une gestion favorable aux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce
- Favoriser une gestion naturelle des linéaires d'accompagnement des cours d'eau, fossés et zones humides

Actions :

- Limiter le chargement sur les prairies humides de bord de cours d'eau
- Favoriser la diversité floristique des prairies et mégaphorbiaies par une fauche tardive des prairies humides

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae
4030-1 Landes ibéro-atlantiques thermophiles
4030-8 Landes atlantiques fraîches méridionales
6410-6 Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques
6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
6430-6 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles
6430-7 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi sciaphiles à sciaphiles
6510-1 Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hydrophiles du Sud Ouest
6510-6 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésophiles, mésotrophiques et basophiles
7230-1 Végétation des bas marais neutro-alcalins
9230-4 Chênaies pionnières acidiphiles du bassin aquitain et du piémont pyrénéen

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1044 Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
1060 Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
1220 Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
1092 Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Contexte

De nombreux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces nécessitent un développement tardif pour s'exprimer. C'est le cas par exemple des prairies de fauches mésophiles pour lesquelles une fauche tardive sera favorable au développement d'une diversité floristique.

De plus, sur certains habitats, une trop forte pression de pâturage peut localement induire des disfonctionnements. Les sols se tassent et le milieu s'eutrophise. Afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation, il est proposé aux agriculteurs de limiter le chargement de leur troupeau sur ces parcelles.

Détail de l'action

- 1.1 Fauche tardive et limitation du chargement à 1 UGB/ha sur les prairies à Cuivré et Agrion et sur les prairies mésophiles de fauche. La date de fauche varie selon que l'on se situe en amont ou en aval du territoire concerné.
- 1.2 Gestion extensive des prairies. Cette mesure propose de limiter la fertilisation (hors apports par pâturage) à 60 unités d'azote total et 30 unités d'azote minéral, en limitant le chargement moyen à 1UGB/ha.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
1.1	MAET Etat / Europe : Fauche tardive des prairies remarquables	15381	10 ha de prairies contractualisées 307.62€/ha
1.2	MAET Etat / Europe : Gestion extensive des prairies	Cf. Fiche QE-02	

Recommandations de gestion

Les MAET courent jusqu'en 2013. Il faudra réajuster les outils de financement avec la nouvelle PAC de 2014

Localisation des actions

Prairies à Cuivre des Marais et Agrion de mercure, Prairies mésophiles de fauche, prairies humides de bords de cours d'eau.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- cahier des charges de la MAET
- nombre d'agriculteurs souhaitant souscrire à la MAET

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de contrats signés

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN
Financements :
MAET : Fauche tardive des prairies remarquables
MAET Etat / Europe : Gestion extensive des prairies
Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CIVAM BLE Pays Basque, EHLG, Chambre d'agriculture 64

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 1.1					
Action 1.2					

Action**PR-02****Réaliser une gestion différenciée des berges dans les zones à herbiers****Priorité 3****Faisabilité 2****Objectif opérationnel :**

- Mettre en œuvre une gestion favorable aux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

Actions :

- Curage sélectif du lit des ruisseaux par tronçons
- Gestion douce des secteur à herbiers pour permettre une recolonisation

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

3260-4 Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3260-5 Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par les Renoncules et les Potamots

3260-6 Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

/

Contexte

Ces herbiers se développent sur les berges de ruisseaux peu pentus. Ils nécessitent de très faibles vitesses de courant pour se structurer . Dans le cadre de la gestion des cours d'eau, notamment dans le cas d'inondations, certaines collectivités curent les petits ruisseaux pour éviter leur envasement. Un curage trop prononcé peut nuire à l'habitat. L'idéal est donc de préconiser une gestion différenciée de ces milieux, pour adapter le curage et le stopper sur les secteurs très sensibles.

Détail de l'action

2.1 Caractérisation des stations d'herbiers et des travaux de gestion réalisés sur ces tronçons

2.2 Sensibilisation des services espaces verts et voiries aux problématiques liées au curage des fossés et canaux

2.3 Adaptation du curage pour obtenir un curage doux du lit effectué par tronçons.

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
2.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
2.2	Contrat Natura 2000 – A32312P et R – Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	Sur devis	Curage doux favorisant les pentes faibles, Taille haute de la végétation de berges et exportation des résidus de fauche

Recommandations de gestion

L'enjeu sur ces herbiers est considéré comme faible compte tenu du caractère peu représentatif (basal) de ces herbiers.

Localisation des actions

Quelques herbiers situés en amont de Saint Jean pied de port sur les affluents du Laurhibar et de l'Arzuby

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- réalisation du protocole d'intervention

Indicateurs d'évaluation :

- présence effective des herbiers

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : Collectivités, Communes, CG64
Financements : Contrat Natura 2000 – A32312 R et P : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 2.1					
Action 2.1					
Action 2.3					

Action
PR-03

Mettre en défens les tourbières et autres habitats d'intérêt communautaire

Priorité 2

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Mettre en défens les habitats d'intérêt communautaire prioritaire quand cela semble nécessaire

Actions :

- Identifier les tourbières sensibles au piétinement puis mise en défens

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

7110*-1 Tourbières hautes actives
7230-1 Végétation des bas marais neutro-alcalins
8220-21 Végétation humo-épilithique des rochers et parois acidoclines vasco-cantabriques et bretonne

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

1421 Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*)
1625 Soldanelle velue (*Soldanella villosa*)

Contexte

Certaines tourbières présentes sur les têtes de bassin versant sont gorgées d'eau de manière quasi permanente. Les troupeaux qui évoluent autour de ces tourbières peuvent localement les dégrader par le piétinement.

De la même manière, les communautés à Hyménophylle de Tunbridge ou Trichomanès remarquable sont très sensibles à toute modification du milieu. Si la veille de ces habitats indique un danger potentiel, leur mise en défens permettra de les protéger.

Détail de l'action

- 3.1 Hiérarchiser et caractériser les tourbières à mettre en défens
3.2 Si besoin est, mettre en défens les tourbières et autres habitats d'intérêt communautaire (travail en lien avec les sites Natura 2000 Montagne, et avec le CEN Aquitaine et le CBNPMP).

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
3.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
3.2	Contrat Natura 2000 – A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	Sur devis	Achat et pose de piquets bois et clôture adaptée au type de tourbière

Recommandations de gestion

Le CEN Aquitaine travaille déjà sur de nombreux sites de tourbières. Leur expérience dans ce domaine est nécessaire pour mettre en œuvre une telle action.

Localisation des actions

Têtes de bassin versant, majoritairement sur les massifs du Mondarrain, des Aldudes et de l'Artzamendi.

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- cahiers des charges des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- suivi et évaluation de l'état de conservation des tourbières et autres habitats mis en défens.

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : CEN Aquitaine, communes, communautés de communes
Financements :
Contrat Natura 2000 : A32324 P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
Partenaires techniques : CEN Aquitaine, commissions syndicales, établissements de formation (lycées, BTS...)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					
Action 3.2					

Action**Restaurer les habitats de la loutre et du vison d'Europe****Priorité 3****PR-04****Faisabilité 3****Objectif opérationnel :**

- Mettre en œuvre une gestion favorable aux habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

Actions :

- Identifier les secteurs favorables à la loutre d'Europe ou au vison d'Europe
- Mettre en œuvre un plan de gestion pour restaurer et entretenir ces secteurs

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

- 91E0*-1 Saulaies arborescentes à saule blanc
- 91E0*-8 Aulnaies-frênaies à laîche espacée des petits ruisseaux
- 91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

- 1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- 1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Contexte

Sur le site Natura 2000 « La Nive », plusieurs habitats sont favorable à la loutre et au vison d'Europe (barthes, bras de rivière, ancienne gravière). La restauration de ces milieux pourrait permettre une meilleure représentation de l'espèce (loutre d'Europe) ou un retour du vison d'Europe.

Détail de l'action

- 4.1 Identifier et caractériser les secteurs favorables au vison et à la loutre d'Europe
- 4.2 Mettre en place un programme de restauration et d'entretien de ces habitats

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
4.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
4.2	Contrat Natura 2000 A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Sur devis	

Recommandations de gestion

.La mise en place de projets de restauration devra se faire avec l'appui d'un comité technique composé des organismes spécialisés, et d'organismes de recherche.

Localisation des actions

Le site Natura 2000

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- cahiers des charges des travaux

Indicateurs d'évaluation :

- suivi et évaluation de l'état de conservation des milieux

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : CEN Aquitaine, communes, communautés de communes
Financements : Contrat Natura 2000 : A32311P – Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					
Action 3.2					



Information Sensibilisation

P95

IS-01 – Réaliser un site internet « Natura 2000 Pays Basque »

P97

IS-02 – Former les prestataires de sports d’eaux vives aux enjeux naturalistes

P99

IS-03 Réaliser des supports de communication et d’information sur les habitats et espèces

P101

IS-04 – Former les différents publics au travers de journées thématiques

P103

IS-05 – Diffuser l’information naturaliste aux structures qui en ont besoin

P105

IS-06 – Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les documents de planification



Action**Réaliser un site internet « Natura 2000 Pays Basque »****Priorité 2****IS-01****Faisabilité 2****Objectif opérationnel :**

- Constituer un réseau d'opérateurs Natura 2000 à l'échelle du bassin versant pour rendre les actions de gestion complémentaires

Actions :

- Créer un site internet à destination des collectivités et porteurs de projets regroupant l'ensemble des informations relatives à Natura 2000 en Pays Basque

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

Le Pays basque est un des territoires les plus concernés par Natura 2000 en France. Pas moins de 10 sites Natura 2000 intersectent le site de la Nive. La création d'un site internet regroupant l'ensemble des informations relatives à Natura 2000 en Pays Basque permettrait de simplifier la recherche d'information pour les porteurs de projets.

Détail de l'action

- 1.1 Monter un groupe de travail comprenant les structures animatrices
- 1.2 Créer l'architecture du site
- 1.3 Créer le site
- 1.4 Diffuser l'information – inviter porteurs de projets et acteurs concernés à visiter le site
- 1.5 Animer le site

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
1.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
1.2	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
1.3	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
1.4	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
1.5	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

Le site internet peut être hébergé sur le serveur de l'ATEN qui met à disposition gratuitement des modèles de sites internet adaptés à la thématique Natura 2000.

Localisation des actions

Tout le site

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- réalisation du site internet

Indicateurs d'évaluation :

- suivi de la fréquentation du site internet

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : Structures élaboratrices et animatrices des sites Natura 2000
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : Tous les acteurs locaux concernés par Natura 2000

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					
Action 1.4					
Action 1.5					

Action**IS-02****Former les prestataires de sports d'eaux vives
aux enjeux naturalistes****Priorité 1****Faisabilité 1****Objectif opérationnel :**

- Concilier activités de loisir et préservation des milieux naturels
- Informer et sensibiliser les différents publics

Actions :

- Organiser une journée de formation sur les secteurs parcourus

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :**91E0*-8** Aulnaies-frênaies à laîche espacée des petits ruisseaux**Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :**

Toutes les espèces

Contexte

Chaque année, plus de 50 000 visiteurs viennent profiter de la Nive le temps d'une descente en rafting ou en hydrospeed. Les 9 prestataires de sports d'eaux vives ont donc un contact particulier avec ces visiteurs d'une journée et peuvent avoir un rôle important vis-à-vis de la préservation des milieux naturels. L'objectif est donc d'organiser une descente in situ pour identifier avec eux les points sensibles vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire, et ainsi adapter leur pratique en fonction des enjeux.

Détail de l'action

2.1 Organiser une journée de formation des prestataires de sports d'eaux vives sur le terrain, en lien avec des spécialistes.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
2.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	2000€	Frais de reproduction de documents Intervention d'un prestataire spécialisé

Recommandations de gestion

Les niveaux d'eau devront être suffisamment bas pour permettre une bonne vision des secteurs à enjeux. Cette journée pourra se dérouler de préférence avant la saison estivale.

Localisation des actions

Grand Nive entre Ossès et Itxassou

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- compte rendu de la journée

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de participants à la journée

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN, Fédération de pêche 64, AAPMA, APRN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : Association des bases d'eaux vives de la Nive, MIGRADOUR, Fédération de pêche 64, AAPMA, APRN, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 2.1					

Action
IS-03

Réaliser des supports de communication et d'information sur les habitats et espèces

Priorité 2

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Informer et sensibiliser les différents publics

Actions :

- Réalisation d'un herbier des habitats d'intérêt communautaire
- Réalisation d'un herbier des plantes envahissantes
- Fascicule sur les espèces animales de la Nive
- Panneaux d'interprétation sur les secteurs les plus fréquentés

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

La connaissance des enjeux écologiques liés au site Natura 2000 passe par l'utilisation de supports de communication.

Détail de l'action

- 3.1 Réalisation d'un herbier des habitats d'intérêt communautaire destiné aux scolaires et personnel technique
- 3.2 Réalisation d'un manuel des plantes envahissantes destiné aux gestionnaires d'espaces verts et voirie
- 3.3 Fascicule explicatif sur les espèces animales de la Nive destiné aux scolaires et grand public
- 3.4 Panneaux d'interprétation sur les secteurs les plus fréquentés destiné au grand public et aux randonneurs (à faire en lien avec les sites Natura 2000 montagne et Charte Montagne Basque.
- 3.5 Information sur Natura 2000 dans le cadre de la lettre d'information du Syndicat « Errobi Hitz »

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
3.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	8000€	Création et reproduction Herbier 32 pages en 500 exemplaires
3.2	Animation / Hors contrat Natura 2000	8000€	Création et reproduction fascicule 20 pages en 100 exemplaires
3.3	Animation / Hors contrat Natura 2000	8000€	Création et reproduction fascicule 20 pages en 500 exemplaires
3.4	Animation / Hors contrat Natura 2000	Sur devis	Voir avec Natura 2000 Montagne et charte montagne
3.5	Animation / Hors contrat Natura 2000	Intégré dans coût Errobi Hitz	2 numéros par an

Recommandations de gestion

Pour l'herbier des habitats d'intérêt communautaire, on pourra prendre exemple sur le travail réalisé par le PNR du Morvan

Localisation des actions

Tout le site

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- édition des documents de communication

Indicateurs d'évaluation :

- analyse de la diffusion des outils de communication
- enquête de satisfaction lors de journées de comptage

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN, Collectivités
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : Collectivités, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA, Charte de la montagne basque

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 3.1					
Action 3.2					
Action 3.3					
Action 3.4					
Action 3.5					

Action
IS-04

Former les différents publics au travers de journées thématiques

Priorité 2

Faisabilité 2

Objectif opérationnel :

- Informer et sensibiliser les différents publics

Actions :

- Organisation de journées thématiques à destination des différents publics

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

La connaissance des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site est primordiale pour les gérer de manière efficace. Il est donc important que l'ensemble des publics puissent se former vis-à-vis de ces enjeux naturalistes.

Détail de l'action

- 4.1 Formation des services espaces verts et voirie vis-à-vis des enjeux envahissantes, ainsi que les entreprises spécialisées
- 4.2 Organisation de journées de découverte des milieux avec les élus, dans le cadre des réunions de Comité de Pilotage
- 4.3 Organisation de visites de terrain à destination du monde agricole pour connaître et reconnaître les habitats naturels (à mutualiser avec les sites Natura 2000 montagne)
- 4.4 Organisation de journées à destination des techniciens sur différents sujets relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (continuité écologique, gestion, préservation...)

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
4.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	10000	A mutualiser avec l'animation du contrat de bassin Réalisation de journées techniques
4.2	Animation / Hors contrat Natura 2000	5000	Déplacement sur le terrain lors de COPIL
4.3	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	3 journées techniques : Gestion de la ripisylve Gestion des prairies mésophiles Gestion des prairies à cuivré des marais
4.4	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	2 journées thématiques en lien avec la gestion des habitats d'intérêt communautaire liés à la rivière

Recommandations de gestion

Les journées de formation peuvent s'organiser dans le cadre d'évènements déjà existants, ou en lien avec d'autres sites Natura 2000 afin de mutualiser les actions.

Une formation auprès des antennes techniques du CG et des entreprises locales de travaux pourrait être efficace. Elle pourrait concerner par exemple la bonne installation d'un busage afin respecter la continuité écologique.

Localisation des actions

Tout le site

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- ordre du jour des formations

Indicateurs d'évaluation :

- compte rendu des journées de formations
- nombre de journées de formation

Réalisation

Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN

Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000

Partenaires techniques : EHLG, Chambre d'agriculture 64, CIVAM BLE Pays Basque, Fédération de pêche 64, AAPPMA, APRN, CBNSA, CBNPMP, CEN Aquitaine, Association des bases d'eaux vives de la Nive

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 4.1					
Action 4.2					
Action 4.3					
Action 4.4					

Action	Diffuser l'information naturaliste aux structures qui en ont besoin	Priorité 2
IS-05		Faisabilité 1

Objectif opérationnel :

- Informer et sensibiliser les différents publics

Actions :

- Informer et sensibiliser les différents publics

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :	Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :
Tous les habitats	Toutes les espèces

Contexte

Dans le cadre de la réglementation liée à Natura 2000, tout projet, programme ou travaux soumis au régime d'autorisation ou de déclaration doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur les habitats et espèces concernées par le site Natura 2000. Dans ce cadre, la structure animatrice a pour mission de fournir l'information naturaliste dont elle dispose aux porteurs de projets.

Détail de l'action

- 5.1 Diffuser la cartographie issue du diagnostic écologique à l'ensemble des communes
- 5.2 Mettre à disposition sur un site internet l'ensemble de l'information naturaliste nécessaire à la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- 5.3 Assister les porteurs de projets en leur fournissant les cartographies et descriptif précis des habitats et espèces pouvant être concernés par le projet

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
5.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	Réalisation d'un atlas cartographique par commune
5.2	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	Mise à jour des informations sur le site internet du Syndicat et le futur site internet Natura 2000 PB
5.3	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

/

Localisation des actions

Tout le territoire

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- mise en ligne de la cartographie et des diagnostics

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de projets suivis

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : MIGRADOOR, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 5.1					
Action 5.2					
Action 5.3					

Action**IS-06****Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les documents de planification****Priorité 2****Faisabilité 1****Objectif opérationnel :**

- Accompagner les collectivités et porteurs de projets pour intégrer les enjeux Natura 2000 dans l'évaluation d'incidence de leurs aménagements

Actions :

- Fournir aux communes une information précise relative aux habitats d'intérêt communautaire à enjeu fort afin qu'elles puissent l'intégrer dans leurs documents d'urbanisme

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Contexte

Le diagnostic écologique a permis d'identifier précisément certains habitats d'intérêt communautaires qui nécessitent une protection ou une prise en compte particulière. Leur prise en compte dans les documents de planification permettra une protection accrue de ces habitats.

Détail de l'action

- 6.1 Fournir la cartographie des habitats d'intérêt communautaire aux collectivités en cours d'élaboration ou de modification d'un document d'urbanisme
- 6.2 Apporter une assistance technique à l'interprétation des données naturalistes issues du diagnostic écologique
- 6.3 Identification des manques du diagnostic écologique à compléter pour le document d'urbanisme
- 6.4 Préconisations de gestion concernant les habitats d'intérêt communautaire.

Détail estimatif

Action	Type de financement	Budget prévisionnel (5 ans)	Détail estimatif
6.1	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	Cartographie accessible sur le site internet du syndicat. Fourniture des données SIG sur demande
6.2	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
6.3	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	
6.4	Animation / Hors contrat Natura 2000	Cf. Budget animation	

Recommandations de gestion

Cette mission d'assistance aux collectivités doit être bien cadrée dans le cadre de l'animation. Il ne s'agit pas de participer à l'élaboration des documents d'urbanisme ou encore de réaliser l'évaluation des incidences Natura 2000, mais plutôt d'apporter de manière claire et précise l'information naturaliste issue du diagnostic écologique, ainsi que les préconisations pour les habitats d'intérêt communautaire

Localisation des actions

Tout le site

Suivi et évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de réunions avec les collectivités
- cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Indicateurs d'évaluation :

- prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme.

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN
Financements : Animation / Hors contrat Natura 2000
Partenaires techniques : MIGRADOOR, CEN Aquitaine, CBNPMP, CBNSA

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action 6.1					
Action 6.2					
Action 6.3					
Action 6.4					



Animation

P108

AN-01 – Assurer la mise en œuvre du DOCOB



Action	Animer la mise en œuvre du DOCOB	Priorité 1
AN-01		Faisabilité 1

Objectif opérationnel :

- Animer le DOCOB

Actions :

- Mettre en œuvre le DOCOB à travers l'animation des outils contractuels, de la charte de bonnes pratiques et de la sensibilisation et communication

Habitats d'intérêt communautaire principalement concernés :

Tous les habitats

Espèces d'intérêt communautaire principalement concernées :

Toutes les espèces

Détail de l'action

1- Mise en œuvre générale du DOCOB

- Proposer un programme de travail hiérarchisé par période de trois ans (qui pourra être réajusté tous les ans) qui sera soumis pour avis au comité de pilotage ;
- Elaborer en année N-1 le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le projet de budget correspondant ;
- Mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'action
- Mettre en œuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice
- Mettre en place un partenariat technique voire financier avec les structures intéressées par la mise en œuvre du DOCOB.
- Organiser et animer les réunions du Comité de Pilotage et des groupes de travail
- Assurer la concertation nécessaire autour de la mise en œuvre des actions prescrites par le DOCOB, avec les acteurs locaux concernés.

2- Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles

Assurer la mise en œuvre des objectifs de contractualisation

- Faciliter les procédures d'engagement contractuels, via les outils réglementaires prévus
- Préparer les projets territoriaux pour la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) et identifier les besoins correspondant en matière de diagnostic d'exploitation.
- Assister techniquement et administrativement à l'élaboration des contrats
- Participer à la mise en œuvre de contrats (diagnostic écologique)
- Réaliser une fois les engagements signés, le suivi des contrats Natura 2000 et des MAET

Assurer la mise en œuvre des mesures non contractuelles

- Identifier et impliquer les maitres d'ouvrage, terminer de construire les actions avec eux
- Mobiliser les financements nécessaires
- Accompagner le maitre d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions (maîtrise d'œuvre éventuelle, suivi des chantiers, etc...)
- Effectuer avec le maitre d'ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre.

3- Mise en œuvre de l'animation particulière relative à la mise en place de la charte Natura 2000

- Promouvoir la charte pour favoriser les adhésions (réunions d'informations, communication spécialisée)

- Appui administratif au montage des dossiers

4- Communication

- Assurer l'information et la sensibilisation du public sur le réseau Natura 2000 et le contenu du DOCOB
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site ainsi que les orientations et les mesures du DOCOB. Ce plan est soumis à validation du Comité de Pilotage. Il prévoit des actions de sensibilisation, de formation et si nécessaire de concertation et de médiation avec les acteurs locaux via la mise en place d'une réunion ad hoc ;
- Assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, collecter auprès des gestionnaires, services de l'Etat, établissements publics, l'information relative aux actions qu'ils ont conduites,
- Mutualiser avec d'autres structures animatrices de DOCOB l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000.

5- Coordination des suivis scientifiques et écologiques

- Suivre l'évolution des habitats et des espèces et de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre
- Evaluer l'état de conservation du site
- Améliorer les connaissances

6- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, des actions menées et réalisation des bilans et de la mise à jour du DOCOB

- Elaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites
- Etablir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées) ;
- Suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant des ajustements ou modifications des cahiers des charges ;
- Réaliser dès la fin des 3 premières années un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer (avec les services de l'Etat) la mise en œuvre du DOCOB ;
- Proposer une révision du DOCOB en fin de programme ;
- Proposer des améliorations du dispositif d'animation ;
- Intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre du DOCOB ;
- Intégrer les connaissances scientifiques acquises ;
- Proposer le cas échéant au Comité de Pilotage des amendements aux objectifs et mesures du DOCOB

7- Veille à la bonne implication de tous dans la mise en œuvre des objectifs du DOCOB

Localisation des actions

Tout le site

Suivi et évaluation

indicateurs de suivi :

- réalisation du plan de communication
- nombre de signataires potentiels contactés
- nombre de contrats signés (Natura 2000, forestiers et MAET)
- nombre de réunions organisées
- présentation du bilan annuel du suivi

Indicateurs d'évaluation :

- pourcentage de surfaces engagées sous contrat
- qualité des actions réalisées
- satisfaction des signataires de contrats
- évaluation des bilans annuels de suivi

Réalisation
Maitrise d'ouvrage potentielle : SMBVN
Financements : 151336,17€ sur la période 2012-2015 animation du DOCOB : mesure A323A du PDRH
Partenaires techniques : membres du Comité de Pilotage

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Actions					



Maquette financière

Action précises	Type de contrat	Détail	Coût
<p>Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le diagnostic initial n'a pas pu apporter assez d'information</p> <p>Améliorer les connaissances sur l'évolution de certains habitats afin d'adapter les pratiques de gestion</p>	<p>Hors contrat</p> <p>Animation</p>	<p>Diag tourbières acides à sphaignes</p> <p>Diag continuité Xurrumilatx - golf</p> <p>Diag forêts alluviales à Alnus Glutinosa et Fraxinus excelsior (EUR 91E0*)</p> <p>Diag loutre/Vison</p> <p>Diag ecrevisses</p>	<p>Cf. Animation</p>
<p>Suivre et participer à l'avancée des plans d'action Desman, Loutre, Vison, Cistude, Cuivré des marais et Angélique des estuaires</p> <p>Intégrer les données et préconisations de gestion pour la préservation de ces espèces</p>	<p>Animation</p>	<p>6j animateur</p>	<p>Cf. Animation</p>
<p>Réaliser une évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre sur les habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèce.</p> <p>Adapter si besoin est les actions de gestion afin d'améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>	<p>Animation</p>		<p>Cf. Animation</p>
<p>Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Animation</p>		<p>Cf. Animation</p>

Action précises	Type de contrat	Détail	Coût
<p>Limiter l'expansion de la renouée du japon sur les secteurs à forts enjeux (mégaphorbiaies / aulnaies frênaies)</p> <p>Protéger les stations d'Angélique des estuaires vis-à-vis de la renouée du Japon</p>	<p>Contrat Natura 2000 A32320 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p> <p>A32326P- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p>	<p>Projet d'éradication renouée: Fauche / ramassage : 65 000 Achat bâche / Plants : 35 000 Entretien / Animation : 20 000</p> <p>Panneau d'information : 1000 euros</p>	121 000
<p>Améliorer la connaissance sur l'évolution des envahissantes</p> <p>Disposer d'indicateurs d'apparition de nouvelles envahissantes pour réagir rapidement</p>	<p>Hors contrat Animation</p>		Cf. Animation
<p>Réaliser un suivi et une cartographie des individus de negundo sur les ripisylves d'intérêt communautaire</p> <p>Procéder à des éliminations d'érable negundo sur les secteurs à enjeux</p>	<p>Contrat Natura 2000 A32320 P - Chantier délimitation ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>20 jour de travail association d'insertion 500euros/j</p> <p>Panneau d'information 2*1200</p>	12400
<p>Identifier les secteurs principaux de présence du vison d'Amérique et sa pression</p> <p>Mettre en œuvre des campagnes de piégeage</p>	<p>Contrat Natura 2000 A32320 P - Chantier délimitation ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>20 cages pièges * 40 euros Frais de déplacement : 500 euros</p>	1300
<p>Limiter l'expansion de l'écrevisse signal sur les cours d'eau de l'amont du territoire</p> <p>Protéger les stations d'écrevisse à pattes blanches vis-à-vis de l'écrevisse signal</p>	<p>Contrat Natura 2000 A32320 P - Chantier délimitation ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>Etudes et travaux Prospections et cartographie des secteurs Définition d'un programme d'éradication Mise en place des actions</p>	15000

Action précises	Type de contrat	Détail	Coût
Réaliser un inventaire des décharges sauvages situées sur des habitats d'intérêt communautaire Organiser des campagnes de nettoyage et de restauration des habitats	Hors contrat Animation		Cf. Animation
Limitier la fertilisation azotée en bordure de cours d'eau	MAET "réduction de la fertilisation sur prairies" MAET "Gestion extensive des prairies"	MAET HE1 700 ha * 116 euros/ha* 5 ans 406000 MAET HE2 80ha * 197,23 15780,8	421 781
Convertir les grandes cultures en prairie	MAET "conversion de grandes cultures en prairies"	20 ha * 274,86 euros * 5 ans	27486
Améliorer les connaissances sur la ressource en eau en réalisant une analyse quantitative	Animation		
Effectuer une veille et une prévention sur les bancs alluvionnaires d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000 A32318 P – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires Contrat Natura 2000 : A32316 P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive		500

Action précises	Type de contrat	Détail	Coût
Réaliser une gestion des mégaphorbiaies favorable au Cuivré des marais et à l'Agrion de mercure	Contrat Natura 2000 / Etat – Europe / CG64 / AEAG / Collectivités: A32311R – Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Débroussaillage à hauteur adaptée	4000
Mettre en place une gestion raisonnée des ripisylves, favorables à la faune semi-aquatique Former les exploitants agricoles pour entretenir ou restaurer les ripisylves	Contrat Natura 2000 A32311P -Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Animation	Clôture : 11 euros/ml 1000 m de clôture 11000 MAET : 17130 ml contractualisés 0,992€/ml sur 5 ans 84964,8	95 965
Restaurer les continuum de ripisylve favorables aux espèces d'intérêt communautaire	A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Replantation : 30 euros/ml Clôture : 11 euros/ml 1000m de restauration	41 000
Réaliser un inventaire et une caractérisation des busages et petits ouvrages bloquants (passages sous ponts) pour les mammifères semi-aquatiques et la faune piscicole Aménager, remplacer ou supprimer ces ouvrages	Contrat Natura 2000 A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	Caractérisation et étude du secteur à aménager Aménagement ou effacement de l'ouvrage : de 1000 à 20 000 euros	30 000

Action précises	Type de contrat	Détail	Coût
Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique des barthes de l'aval de la Nive Réaliser une gestion des clapets et porte à flots favorable aux espèces d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000 A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique	Cf. projet plaine d'Ansot	20 000
Réaliser des aménagements spécifiques (type banquettes) sous les ponts à fort enjeu pour limiter la mortalité par collision routière	Contrat Natura 2000 A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	Selon projet : de 75 à 900€ / ml	20 000
Limiter le chargement sur les prairies humides de bord de cours d'eau Favoriser la diversité floristique des prairies et mégaphorbiaies par une fauche tardive des prairies humides	MAET "fauche tardive des prairies remarquables"	10ha * 307,62 euros * 5 ans	15381
Curage sélectif du lit des ruisseaux par tronçons Gestion douce des secteur à herbiers pour permettre une recolonisation	Contrat Natura 2000 A32312 R et P - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	10 euros/ml * 1500m	15 000
Identifier les tourbières sensible au piétinement puis mise en défens	Contrat Natura 2000 A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Clôture	500
Identifier les secteurs favorables à la loutre d'Europe ou au vison d'Europe Mettre en œuvre un plan de gestion pour restaurer et entretenir ces secteurs	Animation Contrat Natura 2000 A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats		Cf. action ripisylve

Action précises	Type de contrat	Détail	Coût
Créer un site internet à destination des collectivités et porteurs de projets regroupant l'ensemble des informations relatives à Natura 2000 en Pays Basque	Animation		Cf animation
Organisation d'une journée de formation sur les secteurs parcourus	Animation		Cf animation
Réalisation d'un herbier d'habitats d'intérêt communautaire Réalisation d'un recueil des espèces animales de la Nive Réalisation d'un herbier des plantes envahissantes Fascicule sur les espèces animales de la Nive Panneaux d'interprétation sur les secteurs les plus fréquentés	Animation		Cf. Animation
Organisation de journées thématiques à destination des différents publics	Animation		Cf. Animation
Montage d'une plate forme de diffusion des données via le site internet Fournir la cartographie des habitats d'intérêt communautaire Définition de précautions de gestion	Animation		Cf. animation
Fournir la cartographie des habitats d'intérêt communautaire aux collectivités en cours d'élaboration ou de modification d'un document d'urbanisme Assistance technique à l'interprétation des données naturalistes issues du diagnostic écologique Identification des manques du diagnostic écologique à compléter pour le document d'urbanisme Préconisations de gestion concernant les habitats d'intérêt communautaire.	Animation		Cf. animation

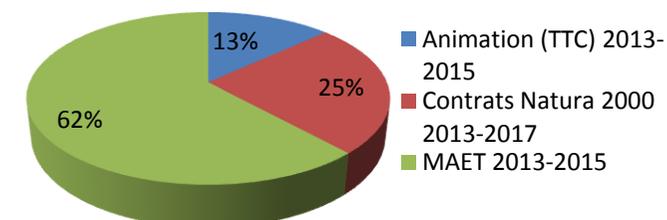
Tableau récapitulatif

Animation (TTC) 2013-2015	
2013	52842,54
2014	49246,82
2015	49246,82
Total	151336,18

Contrats Natura 2000 2013-2017	
Lutter contre la concurrence spécifique	147300
Améliorer et favoriser la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides associées	122500
Inciter ou instaurer des pratiques de gestion favorisant la préservation des habitats et des espèces	15500
Total	285300

MAET 2013-2015	
Améliorer ou maintenir la qualité des eaux	607486
Améliorer et favoriser la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides associées	84964,8
Inciter ou instaurer des pratiques de gestion favorisant la préservation des habitats et des espèces	15381
Total	707831,8

Répartition financière de l'animation du DOCOB Nive



Maître d'ouvrage : MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine

Directeur de la publication : COPIL du site Natura 2000 « La Nive »

Suivi de la démarche :

Christophe Belot (DREAL Aquitaine), Ghislaine Brodiez (DREAL Aquitaine), Romain Dupere (CREN Aquitaine), Juliette Friedling (DDTM 64), Catherine Giroux (Agence de l'eau Adour Garonne), Angélique Masson (Agence de l'eau Adour Garonne), Emilie Laborde (DDTM64), Ludovic Olicard (CBNPMP), David Paulin (CBNSA), Laurence Reveillé (DDTM 64)

Structure porteuse et opératrice: Syndicat mixte du Bassin Versant de la Nive (SMBVN)

Rédaction / Coordination / Cartographie : Jérémie Coinon (SMBVN)

Diagnostic écologique, cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Maxime Cosson, Romain Bouteloup, Stéphane Tillo, Charly Pichon, Frédéric Mora, Thomas Luzzato, Julien Cordier (Bureau d'études BIOTOPE)

Ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage :

Maxime Diribarne, Miren Iturrioz, Piero Rouget, l'ensemble des élus et acteurs locaux »

Validation scientifique : M Soulier

Référence à utiliser

COINON, J – DOCOB du site Natura 2000 « La Nive » - Enjeux, objectifs et mesures de gestion. *Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive*, Ustaritz, 2012, 111 pages.